

Données sociales de la branche des services de l'automobile



Édition 2014

Depuis 2009, le pilotage du rapport de branche a été confié par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile à l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) de l'ANFA. La première partie du rapport est consacrée au dénombrement des emplois, des entreprises et de la formation tandis que la seconde partie porte sur les conditions d'emploi. Une troisième partie est dédiée aux explications méthodologiques de construction du rapport.

Principales observations

115 925 ENTREPRISES ESTIMÉES EN 2013

- Il est constaté une augmentation du nombre d'entreprises quasi-générale due en grande partie aux auto-entrepreneurs. Une seule baisse du nombre d'entreprises est observée, pour les stations-service (activité pour laquelle le statut d'auto-entrepreneur n'est pas possible). D'après l'INSEE, sur 17 444 entreprises créées en 2013, 8 835 (soit 51 %) ont le statut d'auto-entrepreneur. Cependant, selon l'ACOSS, en 2013, l'ensemble des auto-entrepreneurs économiquement actifs étaient au nombre de 14 066, pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 11 369 euros.
- Le nombre d'entreprises de 10 salariés et plus continue de diminuer depuis 2003 : -10,2% entre 2003 et 2013, soit environ 800 entreprises de moins.

398 892 EMPLOIS SALARIÉS EN 2013

- L'emploi diminue nettement depuis 2008. Une perte de 20 012 emplois est en effet observée dans la branche entre 2008 et 2013. Cependant, des disparités peuvent être observées en fonction des secteurs d'activité et de la taille des entreprises.
- La diminution de l'emploi s'observe principalement dans le commerce de véhicules légers, secteur fortement soumis à la conjoncture économique nationale et qui connaît une baisse continue de l'emploi depuis 2002. La baisse de l'emploi dans les stations-service, qui s'est accélérée à partir de 2002, se poursuit. Le contrôle technique et le secteur du deux-roues sont également affectés par des pertes d'emplois. Dans le secteur de la réparation automobile, l'emploi qui était en croissance jusqu'en 2011, est également en baisse depuis deux années. A contrario, deux secteurs enregistrent une augmentation du nombre de salariés entre 2011 et 2013 : la réparation de poids lourds et l'enseignement de la conduite. D'autres secteurs maintiennent l'emploi : la location de véhicules, les démolisseurs-recycleurs, le commerce de détail d'équipements automobiles.
- Les entreprises de 10 salariés et plus représentent 6 % des entreprises et près de 61 % des salariés. Une légère baisse de l'emploi est constatée dans les entreprises de moins de 10 salariés (-0,3% entre 2012 et 2013) et une baisse plus marquée dans les entreprises de plus de 10 salariés (-2,3% entre 2012 et 2013).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

- 22,8% des salariés sont des femmes. La part des femmes dans la branche des services de l'automobile est presque deux fois plus faible que dans l'ensemble du secteur du commerce où 52% des salariés sont des femmes.
- Concernant les catégories socioprofessionnelles des salariés, les hommes occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (40%), tandis que 70% des femmes occupent des postes d'employés.

La branche des services de l'automobile se distingue fortement des autres secteurs d'activité en ce qui concerne l'emploi d'apprentis, stagiaires ou contrats aidés, puisque leur part représente 5,3%, contre 2,8% pour l'ensemble du secteur du commerce.

FORMATION

- Près de 53 400 jeunes sont en formation initiale et d'insertion aux métiers spécifiques à la branche. Ce volume baisse depuis 2002. La diminution s'observe tout particulièrement pour l'apprentissage : -34% d'apprentis entre les rentrées 2002 et 2013. Ce phénomène est à mettre en lien avec la perte des emplois observée depuis 2002 dans la branche, même si la part des apprentis parmi les salariés reste importante (5,3%).
- Le nombre de salariés dont la formation a été prise en charge par l'ANFA était relativement stable entre 2010 et 2012, après avoir connu une forte hausse en 2010 (+10,1% entre 2009 et 2010). En 2013, il connaît une forte baisse (-11,7% entre 2012 et 2013). La formation continue concerne un peu moins de 60 000 salariés, soit près de 14,8% des salariés de la branche.

Partie 1

Données exhaustives de la branche

7

1 - Données de cadrage par activité de la branche

8

1.1 - Dénombrement des entreprises	8
1.2 - Dénombrement des établissements	10
1.3 - Dénombrement des salariés	11

2 - Zoom sur les entreprises

12

2.1 - Historique du nombre d'entreprises	12
2.2 - Répartition des entreprises par région	13
2.3 - Répartition des entreprises par département	15
2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille	17
2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale	18

3 - Zoom sur les emplois

20

3.1 - Historique du nombre de salariés	20
3.2 - Répartition des salariés selon le sexe	21
3.3 - Répartition par région des salariés et nombre moyen de salariés par entreprise	22
3.4 - Répartition par département des salariés	23
3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise	24
3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise	25
3.7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise	26
3.8 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe	27
3.9 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise	28
3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle	29
3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe	29
3.12 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise	30

4 - Zoom sur l'appareil de formation

31

La formation initiale et d'insertion

4.1 - Historique depuis 2001 des effectifs selon le mode de formation	31
4.2 - Répartition des effectifs en formation initiale par niveau de formation (hors CQP)	32
4.3 - Répartition des effectifs en formation initiale par diplôme ou titre visé	32
4.4 - Historique des résultats aux examens par mode de formation	34

La formation continue

4.5 - Historique des salariés en formation continue	35
4.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe	35
4.7 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de formation	36
4.8 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de formation	36
4.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par nature de formation	37
4.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise	37

Partie 2

Données d'échantillon (source : IRPAUTO) 39

1 - Les mouvements de personnel 40

- 1.1 - Nombre d'embauches 40
- 1.2 - Nombre de départs 42
- 1.3 - Solde embauches-départs 45

2 - Les rémunérations 46

- 2.1 - La masse salariale brute 46
- 2.2 - Le niveau des rémunérations 48

3 - Les conditions de travail 50

- 3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise 50
- 3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche 51
- 3.3 - La nature des contrats pour les salariés par activité de la branche 52
- 3.4 - Absences 53

4 - Les horaires de travail 54

- 4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail 54
- 4.2 - Le forfait jour 54
- 4.3 - Les heures supplémentaires 55

5 - Les travailleurs handicapés 56

- 5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise 56
- 5.2 - Répartition des travailleurs handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap 57

Annexes 59

1 - Glossaire des concepts 60

2 - Note technique 68

3 - Table de correspondance des codes NAF 73

Partie 1
Données exhaustives
de la branche

1. Données de cadrage par activité de la branche

1.1 - Dénombrement des entreprises

Secteur d'activité	Code NAF	2011	2012	2013*
Commerce automobile	4511Z	28 048	29 623	31 540
	4519Z	1 329	1 430	1 569
	Total	29 377	31 053	33 109
Réparation automobile	4520A	40 529	42 448	44 603
	4520B	1 613	1 834	2 144
	Total	42 142	44 282	46 747
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	4 658	4 909	5 259
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	3 528	3 487	3 468
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 932	5 956	6 056
	4764Z	792	825	971
	9529Z	244	229	228
	Total	6 968	7 010	7 255
Contrôle technique automobile	7120A	4 445	4 607	4 866
Écoles de conduite	8553Z	9 500	9 801	10 169
	8559B	13	12	11
	Total	9 513	9 813	10 180
Location courte durée	7711A	2 681	2 943	3 221
	7739Z	32	34	41
	Total	2 713	2 977	3 262
Location longue durée	7711B	423	456	452
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	169	166	156
	4532Z	169	171	187
	Total	338	337	343
Parcs de stationnement	5221Z	204	984	984
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		104 309	109 915	115 925

Source : INSEE-SIRENE / Concepts définis dans le glossaire pages 62-63

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non Déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 109 915 entreprises en 2012 et elles sont estimées à 115 925 en 2013. L'augmentation sensible du nombre d'entreprises à partir de 2009 est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier (référence annexes page 64).

Selon l'ACOSS, en 2013, les auto-entrepreneurs économiquement actifs étaient au nombre de 14 066 pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 11 369 euros.

Le dénombrement des entreprises, établissements et salariés des parcs de stationnement a été ajusté suite à une observation détaillée sur ce secteur.

1 - NAF 5221Z : les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

Une observation détaillée de ce secteur a été réalisée en 2014, suite aux remarques des professionnels des parcs de stationnement qui estimaient que le nombre de salariés de leur secteur était sous-évalué. **Le champ d'observation ayant été élargi pour les données 2013, les interprétations qui pourraient être faites de certaines évolutions sur ce secteur sont à prendre avec précaution.**

2 - NAF 8559B : les centres de formation à la conduite

Si les préfetures attribuent environ 220 agréments de centre de formation de moniteurs d'auto-école, les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 8559B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 8553Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 8559A (formation continue d'adultes).

3 - NAF 4532Z et 4677Z : les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 4532Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.
- Le code 4677Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

En 2013, 1 630 démolisseurs sont agréés par l'État au titre de la réglementation VHU.

Parmi eux, 1 412 ont un SIRET connu, diffusable dans les bases de données INSEE SIRENE et sont en France Métropolitaine. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF (Source : INSEE)

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	399
3831Z	Démantèlement d'épaves	216
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	216
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	186
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	196
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	120
Autres codes NAF		79
Total		1 412

6 - NAF 8129B : Les stations de lavage

Le dénombrement des unités statistiques des stations de lavage est difficile pour plusieurs raisons :

- Les organisations représentatives des professionnels du lavage automobile ne disposent pas d'un dénombrement des entreprises ou des salariés de ce secteur.
- Les entreprises effectuant du lavage automobile sont enregistrées sous des codes NAF variés souvent « Entretien automobile » (code NAF 4520A) ou encore « station service » (code NAF 4730Z).
- L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage et non l'entreprise. La branche des laveurs haute pression du CNPA estime qu'il y aurait 4500 centres haute pression et 2000 portiques simples. Ces unités emploieraient environ 2000 salariés dont la moitié de gérants. Par contre, toutes les autres techniques de lavage ne sont pas comptabilisées dans ces estimations dont les stations de lavage utilisant les tunnels (15 à 20 salariés) et le lavage à la main/vapeur. Ces derniers procédés semblent se développer.

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport.

Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2013. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, ces données seront alors présentées dans le rapport.

1.2 - Dénombrement des établissements

Secteur d'activité	Code NAF	2011	2012	2013*
Commerce Automobile	4511Z	32 341	34 012	35 769
	4519Z	1 750	1 861	1 979
	Total	34 091	35 873	37 748
Réparation Automobile	4520A	45 270	47 314	49 450
	4520B	1 855	2 087	2 348
	Total	47 125	49 401	51 798
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	6 315	6 606	6 910
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	6 619	6 891	7 174
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	6 410	6 430	6 450
	4764Z	788	868	956
	9529Z	245	236	227
	Total	7 443	7 534	7 634
Contrôle technique automobile	7120A	6 091	6 323	6 564
Écoles de conduite	8553Z	12 864	13 347	13 848
	8559B	12	12	12
	Total	12 876	13 359	13 860
Location courte durée	7711A	4 904	5 166	5 442
	7739Z	31	36	42
	Total	4 935	5 202	5 484
Location longue durée	7711B	866	864	862
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	169	171	173
	4532Z	167	168	169
	Total	336	339	342
Parcs de stationnement	5221Z	238	1 360	1 360
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		126 935	133 752	139 736

Source : INSEE-SIRENE / Concepts définis dans le glossaire pages 62-63

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non Déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 133 752 établissements en 2012 et leur nombre est estimé à 139 736 en 2013. Pour rappel, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Un établissement peut être principal ou secondaire. Le code NAF de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise à laquelle il est rattaché (référence glossaire page 63).

Le dénombrement des entreprises, établissements et salariés des parcs de stationnement a été ajusté suite à une observation détaillée sur ce secteur.

1.3 - Dénombrement des salariés

Secteur d'activité	Code NAF	2011	2012	2013
Commerce automobile	4511Z	165 304	159 509	152 966
	4519Z	15 905	15 702	14 997
	Total	181 209	175 211	167 963
Réparation automobile	4520A	103 792	103 004	102 384
	4520B	7 794	8 049	8 504
	Total	111 586	111 053	110 888
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	27 495	27 108	27 894
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	19 476	18 610	18 205
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	12 078	11 376	10 832
	4764Z	1 118	2 349	2 257
	9529Z	312	431	405
	Total	13 508	14 156	13 494
Contrôle technique automobile	7120A	11 334	11 238	11 184
Écoles de conduite	8553Z	25 217	25 563	25 608
	8559B	79	26	23
	Total	25 296	25 589	25 631
Location courte durée	7711A	12 215	12 414	12 303
	7739Z	166	275	247
	Total	12 381	12 689	12 550
Location longue durée	7711B	3 741	3 538	3 639
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 544	1 937	1 841
	4532Z	1 070	1 304	1 266
	Total	2 614	3 241	3 107
Parcs de stationnement	5221Z	2 276	2 694	4 337
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		410 916	405 127	398 892

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle emploi pour les codes NAF partagés de 2010 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés 2012 et 2013 - ND : Non Déterminé

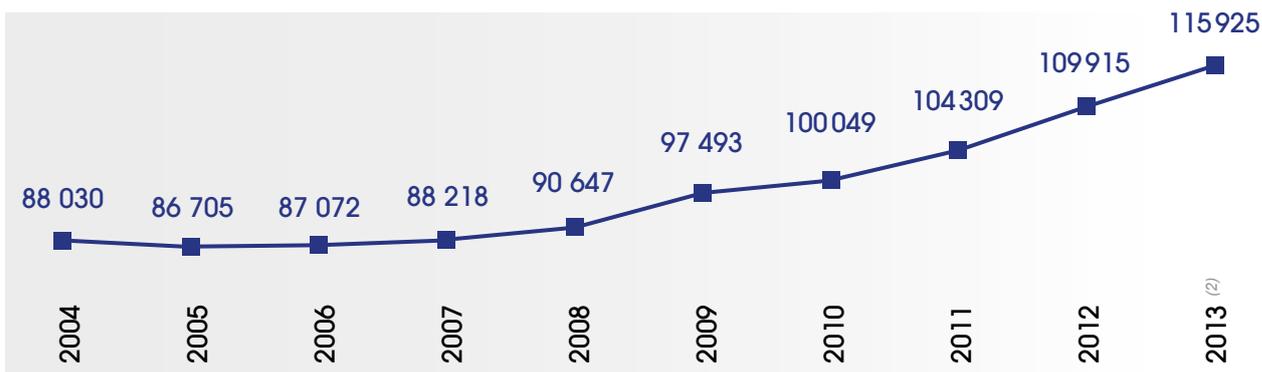
La branche des services de l'automobile comptabilisait 398 892 salariés en 2013 (hors stations de lavage non comptabilisées). Près de 70 % des salariés sont employés par une entreprise du commerce ou de la réparation de véhicules automobiles.

Le dénombrement des entreprises, établissements et salariés des parcs de stationnement a été ajusté suite à une observation détaillée sur ce secteur.

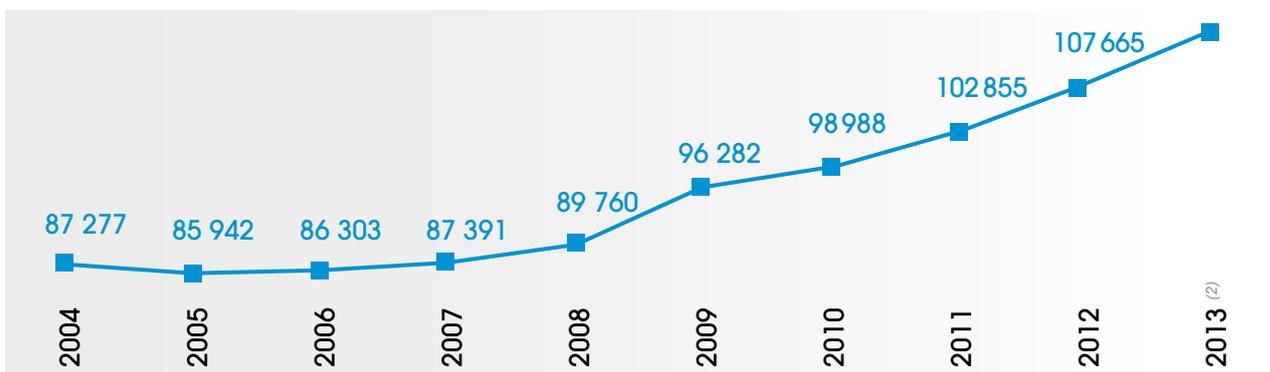
2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises

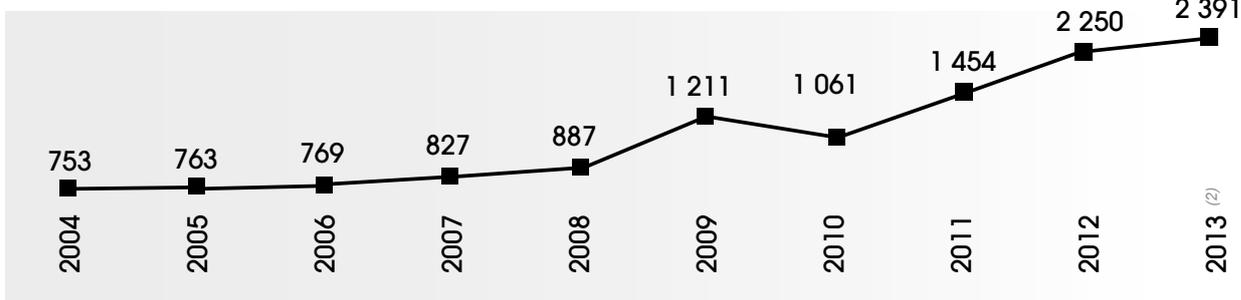
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS⁽¹⁾



Source : INSEE - SIRENE

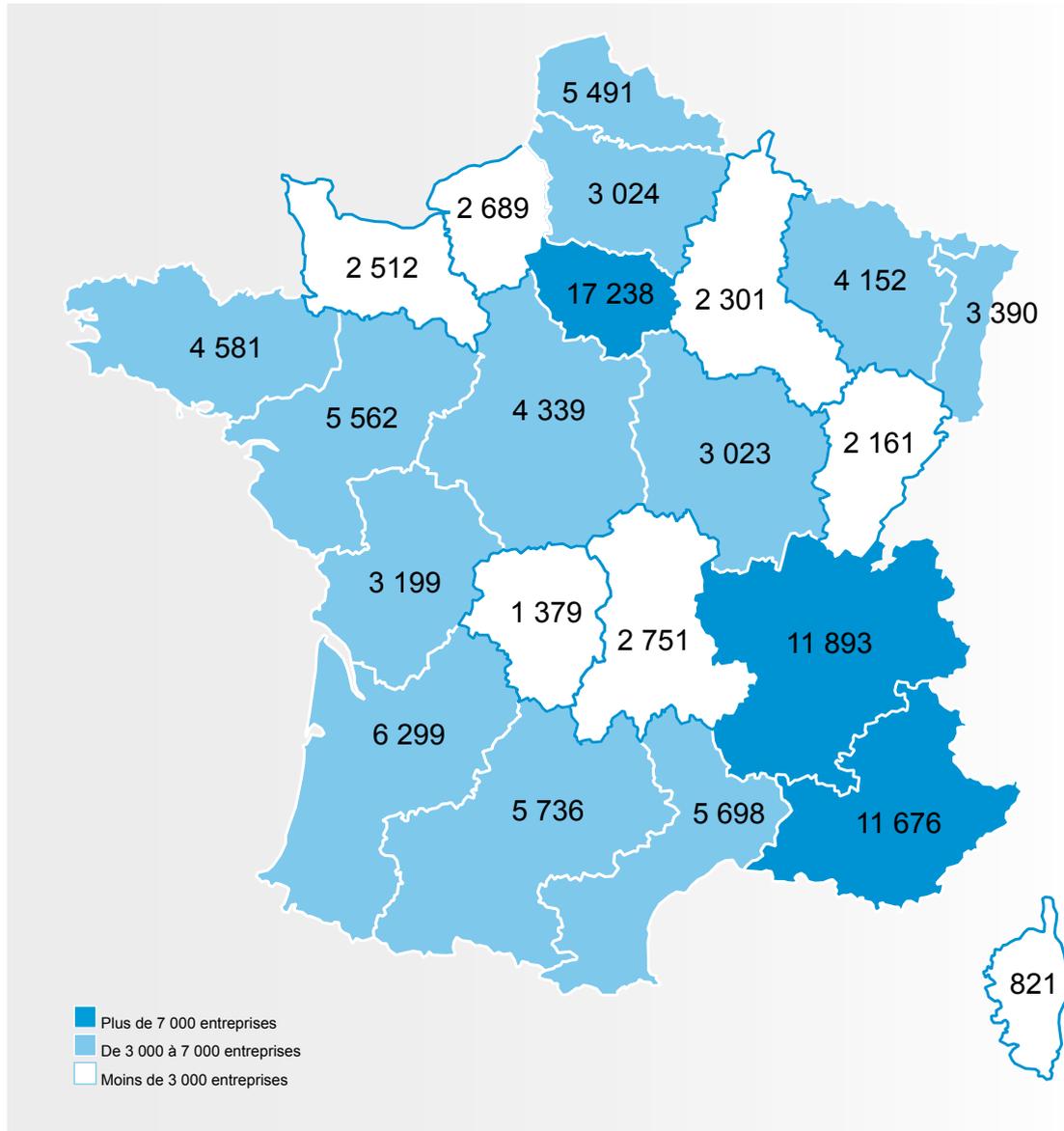
(1) Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007

(2) Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2012, hors stations de lavage

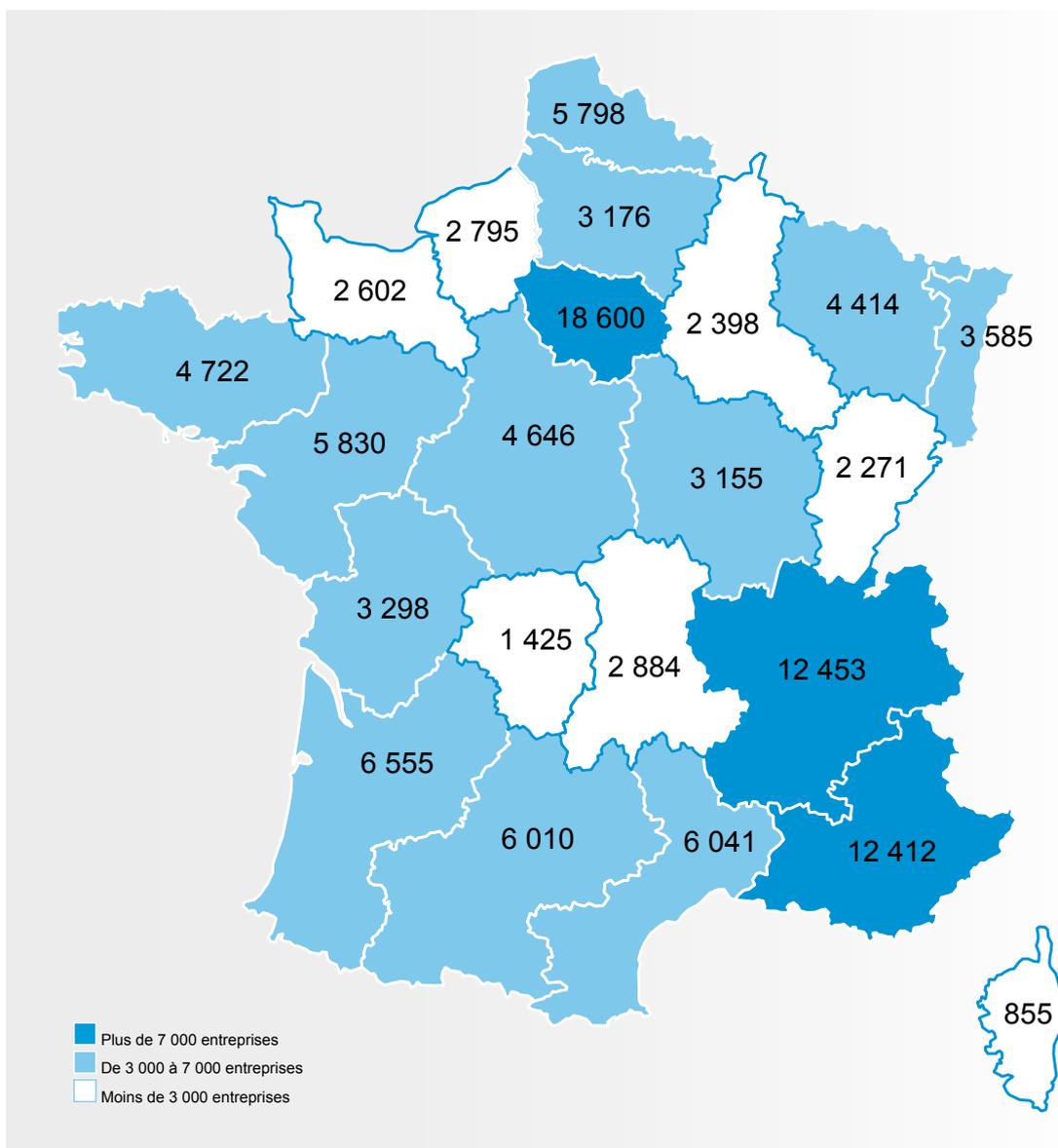
De 2005 à 2008, le nombre d'entreprises de la branche connaissait une croissance régulière. Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises a considérablement augmenté (+ 27,9% entre 2008 et 2013).

2.2 - Répartition des entreprises par région

DONNÉES DÉFINITIVES 2012



Source : INSEE - SIRENE 2012



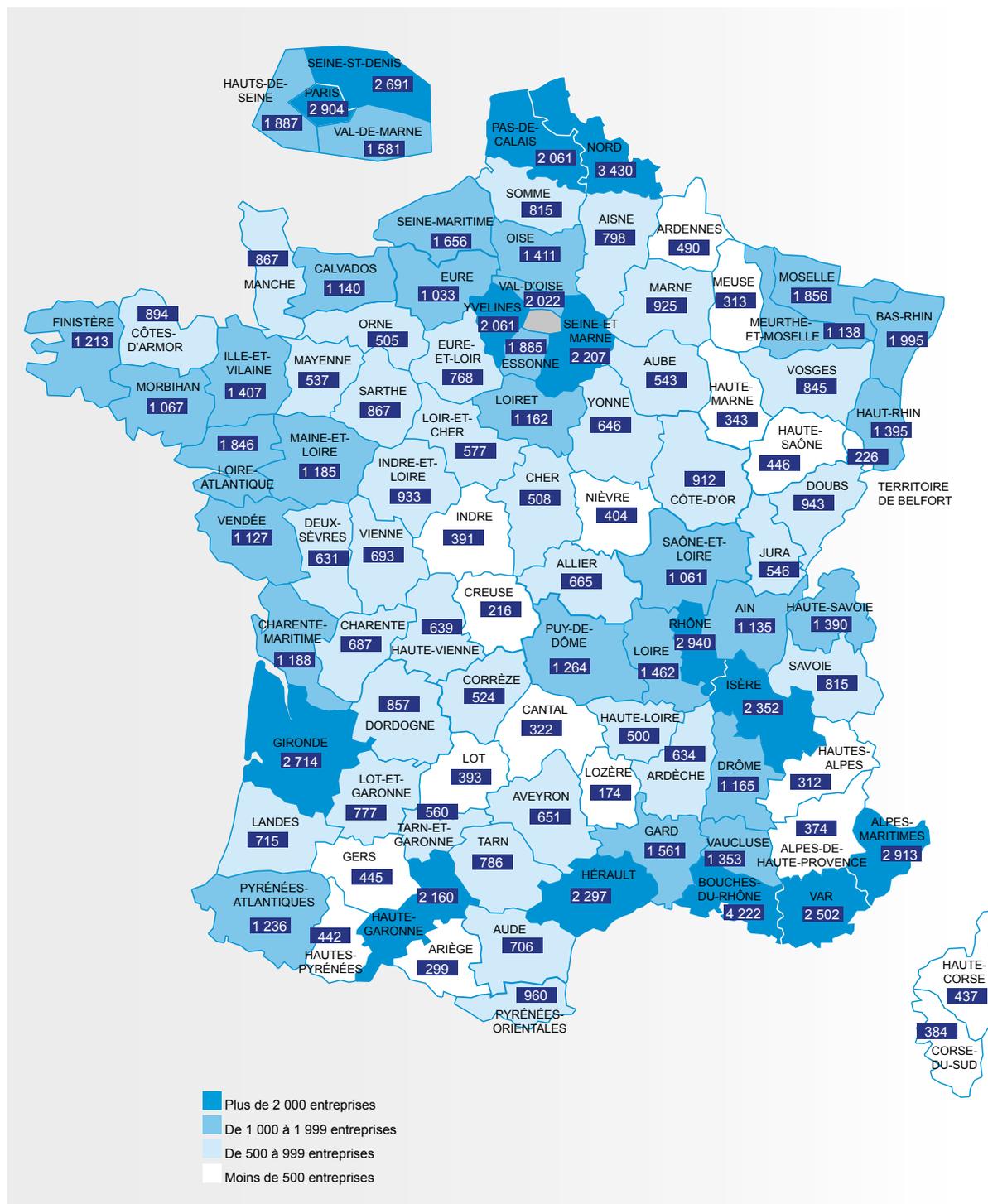
Source : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2012

À elles seules, les régions Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes représentent 37,5% de l'ensemble des entreprises de la branche.

Maillées sur tout le territoire, ces entreprises offrent un service de proximité pour l'utilisateur.

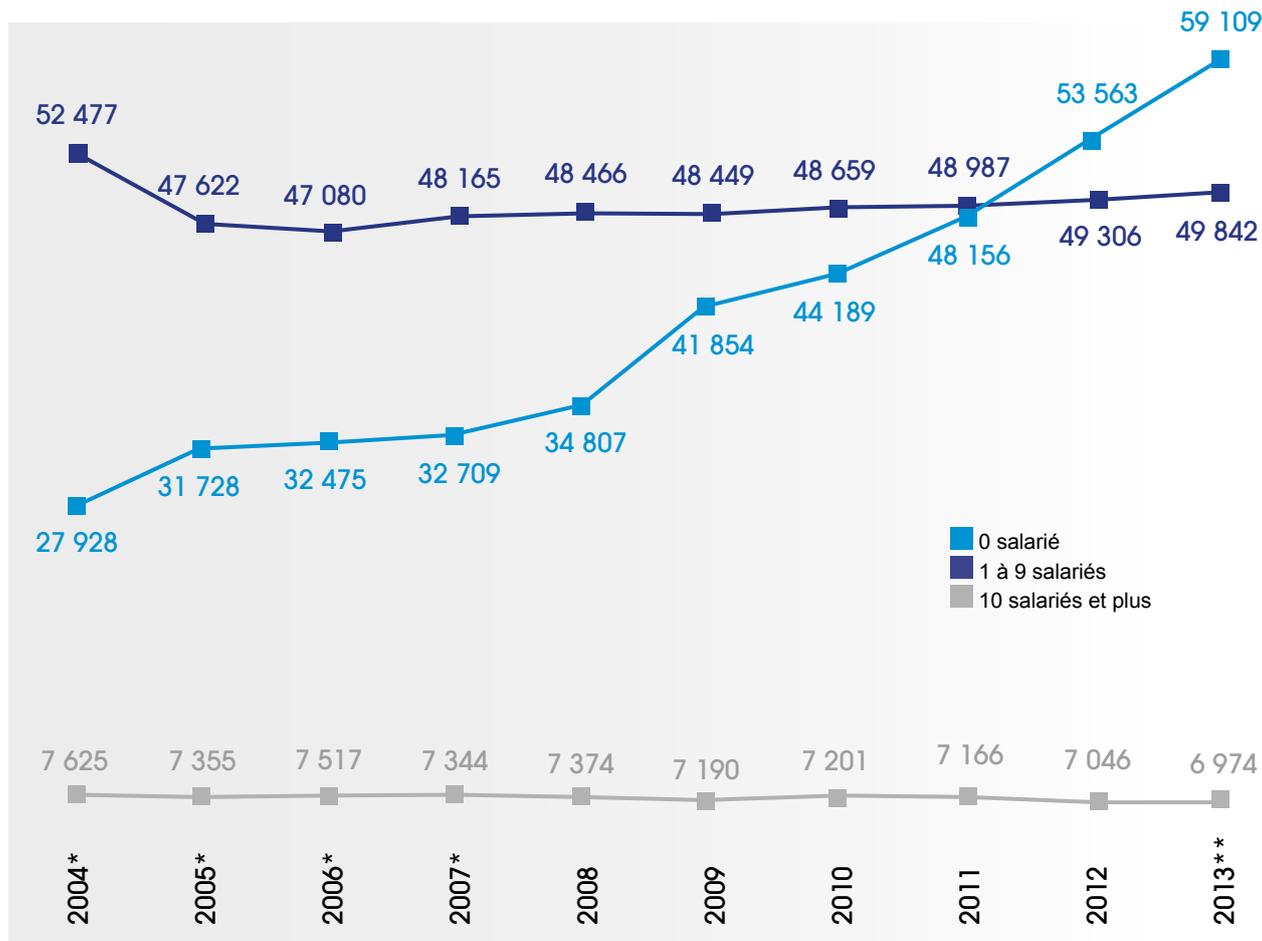
2.3 - Répartition des entreprises par département

DONNÉES DÉFINITIVES 2012



Source : INSEE - SIRENE 2012

2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille



Source : INSEE - SIRENE

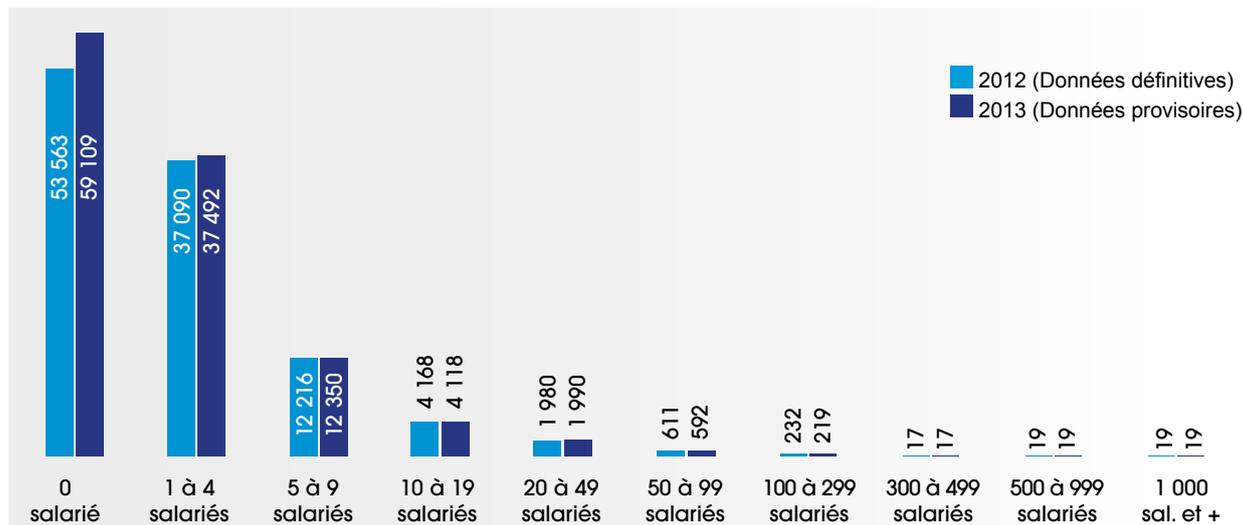
*Données estimées par l'ANFA entre 2004 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2012

Depuis 2005, les entreprises de moins de 10 salariés ne cessent d'augmenter : +37,3 % entre 2005 et 2013. Cette augmentation est d'autant plus nette depuis 2009 avec la création du statut d'auto-entrepreneur. Ainsi en 2008, la part des entreprises sans salarié représentait 38,5% des entreprises tandis qu'elle est estimée à 51 % en 2013.

La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 83,3% d'entre elles ont moins de 5 salariés. La branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 38 entreprises ont 500 salariés et plus.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE



Source : INSEE - SIRENE ; estimations traitement ANFA

2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale

DONNÉES DÉFINITIVES 2012

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce automobile	17 395 56,0%	10 254 33,0%	3 404 11,0%	31 053
Réparation automobile	20 645 46,6%	21 741 49,1%	1 896 4,3%	44 282
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 468 50,3%	2 026 41,3%	415 8,5%	4 909
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 035 29,7%	2 271 65,1%	181 5,2%	3 487
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	3 605 51,4%	3 165 45,1%	240 3,4%	7 010
Contrôle technique automobile	1 162 25,2%	3 353 72,8%	92 2,0%	4 607
Écoles de conduite	4 156 42,4%	5 229 53,3%	428 4,4%	9 813
Location courte durée	2 144 72,0%	691 23,2%	142 4,8%	2 977
Location longue durée	310 68,0%	102 22,4%	44 9,6%	456
Démolisseurs-recycleurs	24 7,1%	207 61,4%	106 31,5%	337
Parcs de stationnement	619 62,9%	267 27,1%	98 10,0%	984
Total	53 563 48,7%	49 306 44,9%	7 046 6,4%	109 915

Source : INSEE - SIRENE - Stations de lavage non comptabilisées

En 2012, parmi les 109 915 entreprises de la branche, 48,7% n'ont pas de salarié, 44,9% emploient entre 1 et 9 salariés et 6,4% sont des entreprises de 10 salariés et plus.

DONNÉES **PROVISOIRES 2013**

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce automobile	19 635 59,3%	10 151 30,7%	3 323 10,0%	33 109
Réparation automobile	22 778 48,7%	22 103 47,3%	1 866 4,0%	46 747
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 808 53,4%	2 040 38,8%	411 7,8%	5 259
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 031 29,7%	2 255 65,0%	182 5,2%	3 468
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	3 833 52,8%	3 174 43,7%	248 3,4%	7 255
Contrôle technique automobile	1 360 27,9%	3 408 70,0%	98 2,0%	4 866
Écoles de conduite	4 341 42,6%	5 390 52,9%	449 4,4%	10 180
Location courte durée	2 371 72,7%	739 22,7%	152 4,7%	3 262
Location longue durée	308 68,1%	99 21,9%	45 10,0%	452
Démolisseurs-recycleurs	25 7,3%	216 63,0%	102 29,7%	343
Parcs de stationnement	619 62,9%	267 27,1%	98 10,0%	984
Total	59 109 51,0%	49 842 43,0%	6 974 6,0%	115 925

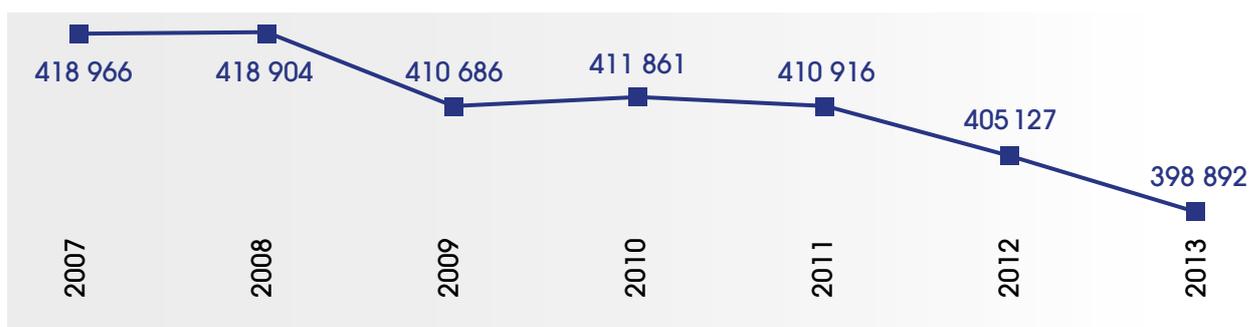
Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2012 - Stations de lavage non comptabilisées

En 2013, si l'on estime à 115 925 les entreprises de la branche, 51 % n'ont pas de salarié, 43 % emploient entre 1 et 9 salariés et 6 % sont des entreprises de 10 salariés et plus.

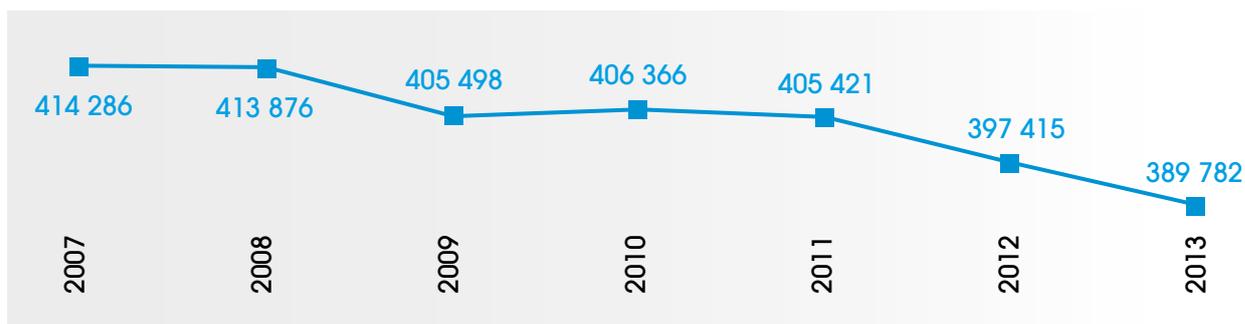
3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

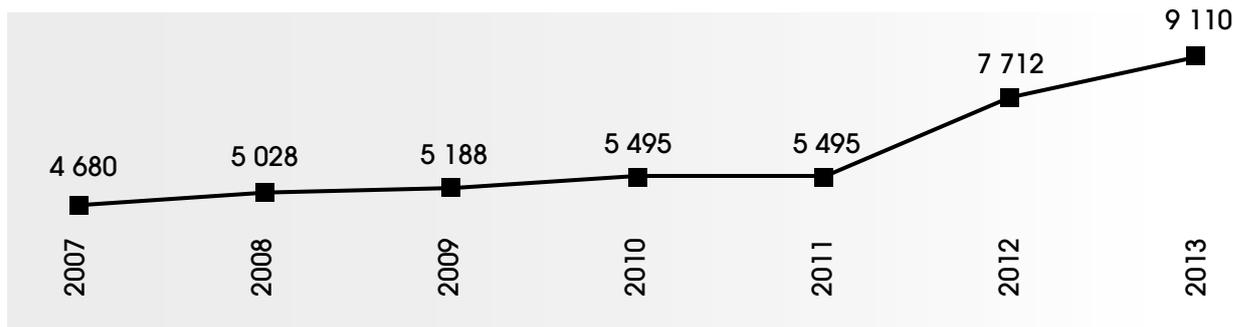
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS ⁽¹⁾



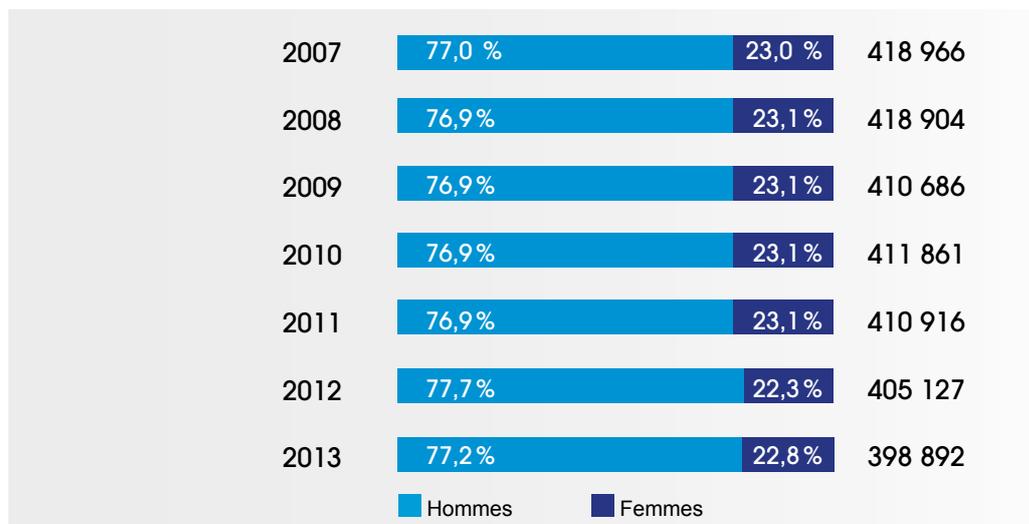
Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle emploi pour les codes NAF partagés de 2007 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés 2012 et 2013

(1) Pour 2011, les données 2010 ont été reprises dans leur intégralité.

Après une stabilisation du nombre de salariés entre 2009 et 2011, le nombre de salariés dans la branche des services de l'automobile enregistre une nouvelle baisse en 2013 (-1,5% entre 2012 et 2013).

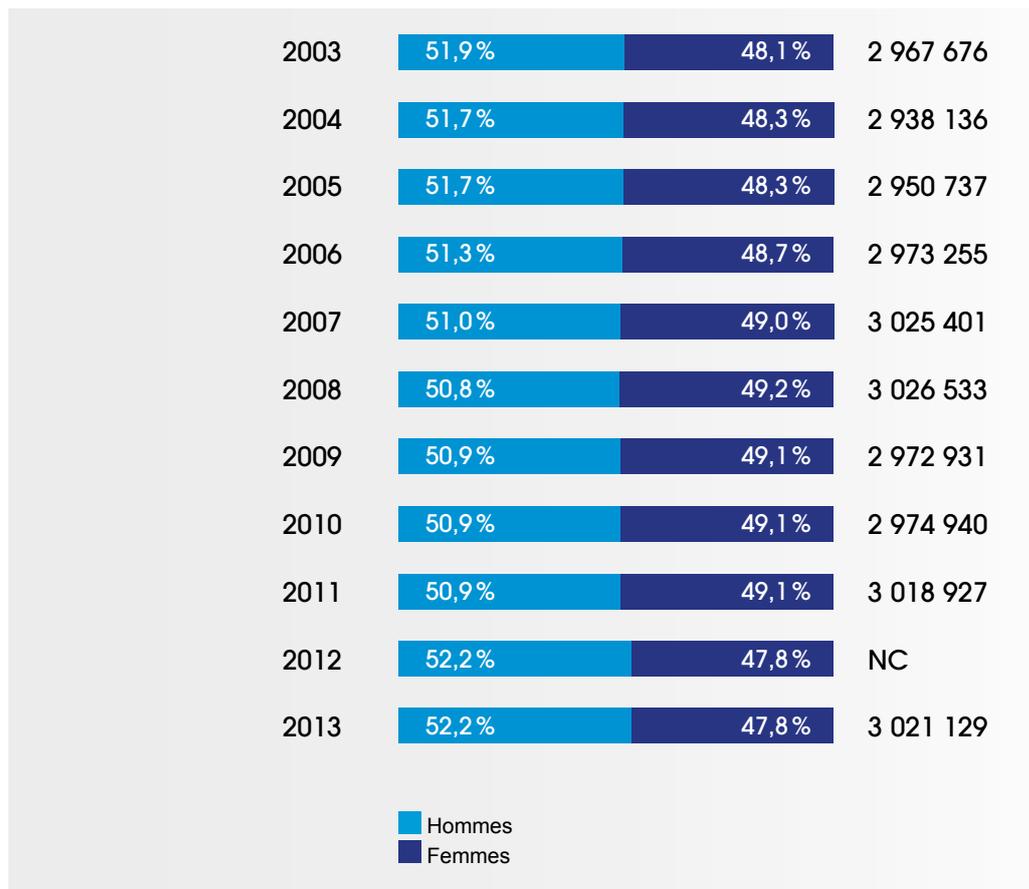
3.2 - Répartition des salariés selon le sexe

BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : ACOSS, Pôle emploi, INSEE DADS

SECTEUR DU COMMERCE*



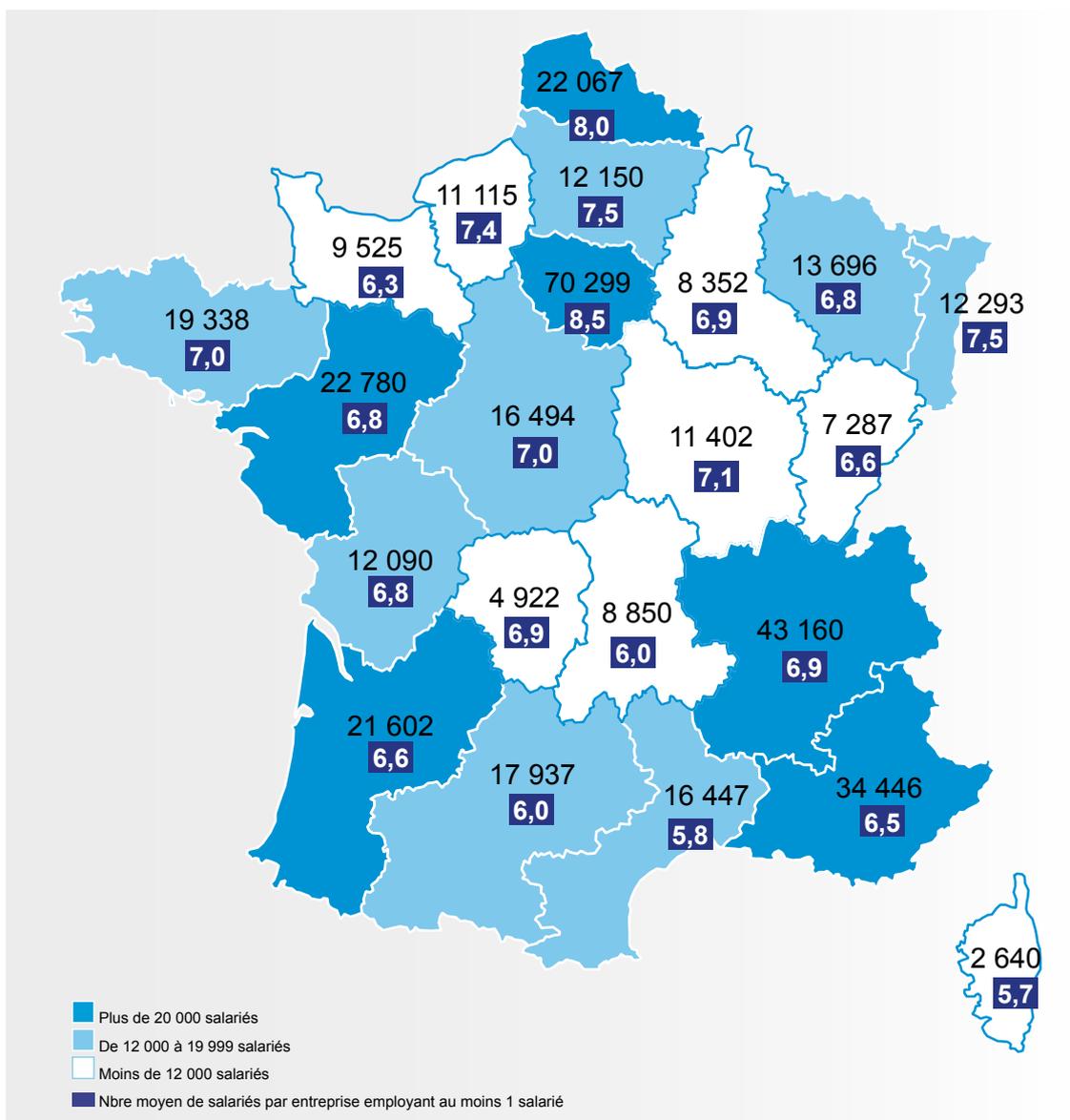
Source : ACOSS, Pôle emploi, INSEE DADS

NC : Non Communiqué

* Commerce = Commerce, réparation automobile & motocycle (secteur G)

Les salariés de la branche des services de l'automobile sont des hommes pour près de 77%.

3.3 - Répartition par région des salariés et nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié



Source : Salariés : ACOSS- IRPAUTO 2013

Entreprises 2013 : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE-SIRENE 2011 et 2012 pour l'indicateur

L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins 1 salarié est de 7. Des contrastes existent entre les régions du Nord, comme par exemple le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France qui enregistrent un effectif moyen égal ou supérieur à 8, et les régions du Sud comme le Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées et la Corse qui comptent en moyenne 6 salariés par entreprise.

3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	Effectif salarié	% de femmes
Commerce automobile	4511Z	152 966	19,5%
	4519Z	14 997	16,4%
	Total	167 963	19,2%
Réparation automobile	4520A	102 384	18,7%
	4520B	8 504	13,3%
	Total	110 888	18,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	27 894	17,4%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	18 205	49,2%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	10 832	18,5%
	4764Z	2 257	17,4%
	9529Z	405	21,5%
	Total	13 494	18,5%
Contrôle technique automobile	7120A	11 184	15,9%
Écoles de conduite	8553Z	25 608	48,5%
	8559B	23	61,5%
	Total	25 631	48,6%
Location courte durée	7711A	12 303	37,6%
	7739Z	247	19,9%
	Total	12 550	37,5%
Location longue durée	7711B	3 639	41,7%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 841	17,5%
	4532Z	1 266	18,1%
	Total	3 107	17,7%
Parcs de stationnement	5221Z	4 337	32,0%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		398 892	22,8%

Source : ACOSS - IRPAUTO - INSEE DADS 2013
 ND : Non Déterminé

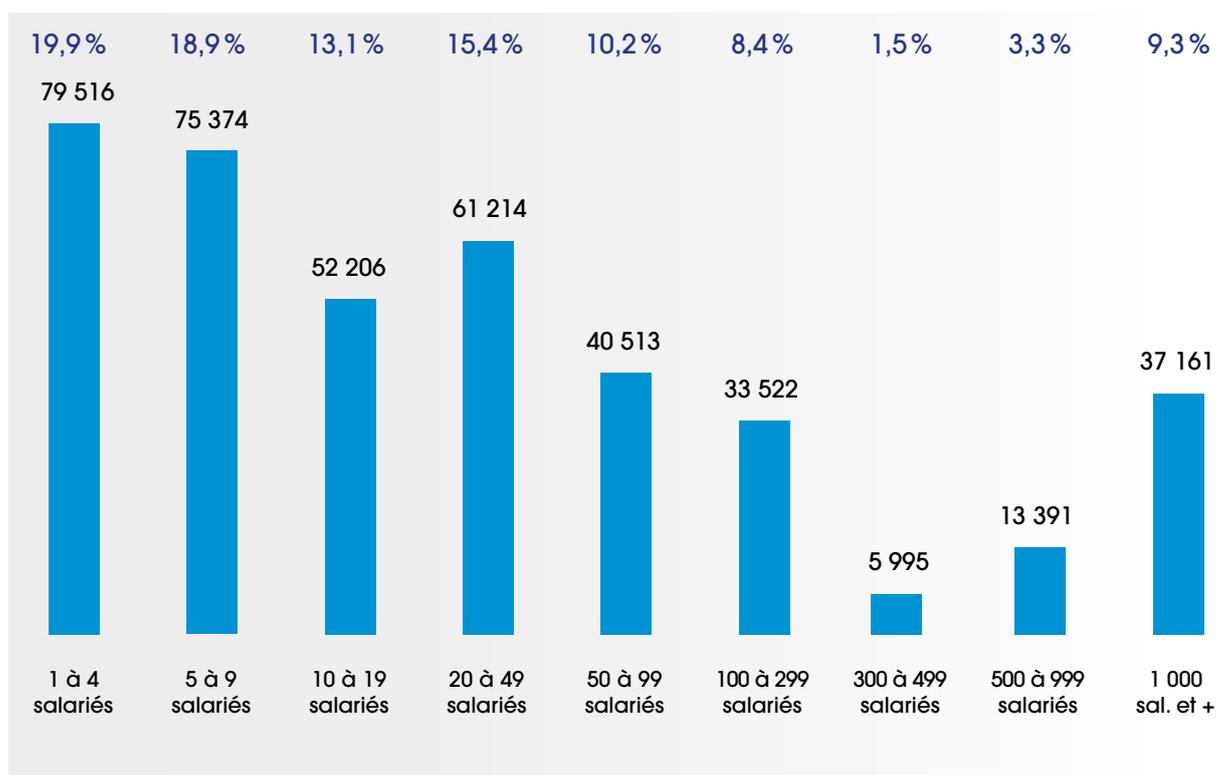
Si la part des femmes parmi les salariés est de 22,8% en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50% dans le commerce de détail de carburants ou l'enseignement de la conduite. Par contre, elles sont peu nombreuses (moins de 18 %) dans le commerce ou la réparation de véhicules utilitaires et industriels (codes NAF 4519Z et 4520B) ou dans le contrôle technique automobile.

3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

Taille des entreprises	2011	2012	2013
De 1 à 4 salariés	80 268	79 413	79 516
De 5 à 9 salariés	78 544	75 960	75 374
Moins de 10 salariés	158 812	155 373	154 890
10 à 19 salariés	54 588	53 414	52 206
20 à 49 salariés	61 643	60 423	61 214
50 à 99 salariés	44 033	42 551	40 513
100 à 299 salariés	33 764	34 976	33 522
300 à 499 salariés	6 402	6 399	5 995
500 à 999 salariés	12 258	11 908	13 391
1 000 salariés et plus	39 416	40 083	37 161
10 salariés et plus	252 104	249 754	244 002
Total	410 916	405 127	398 892

Source : ACOSS- INSEE DADS - IRP Auto
Estimations à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE



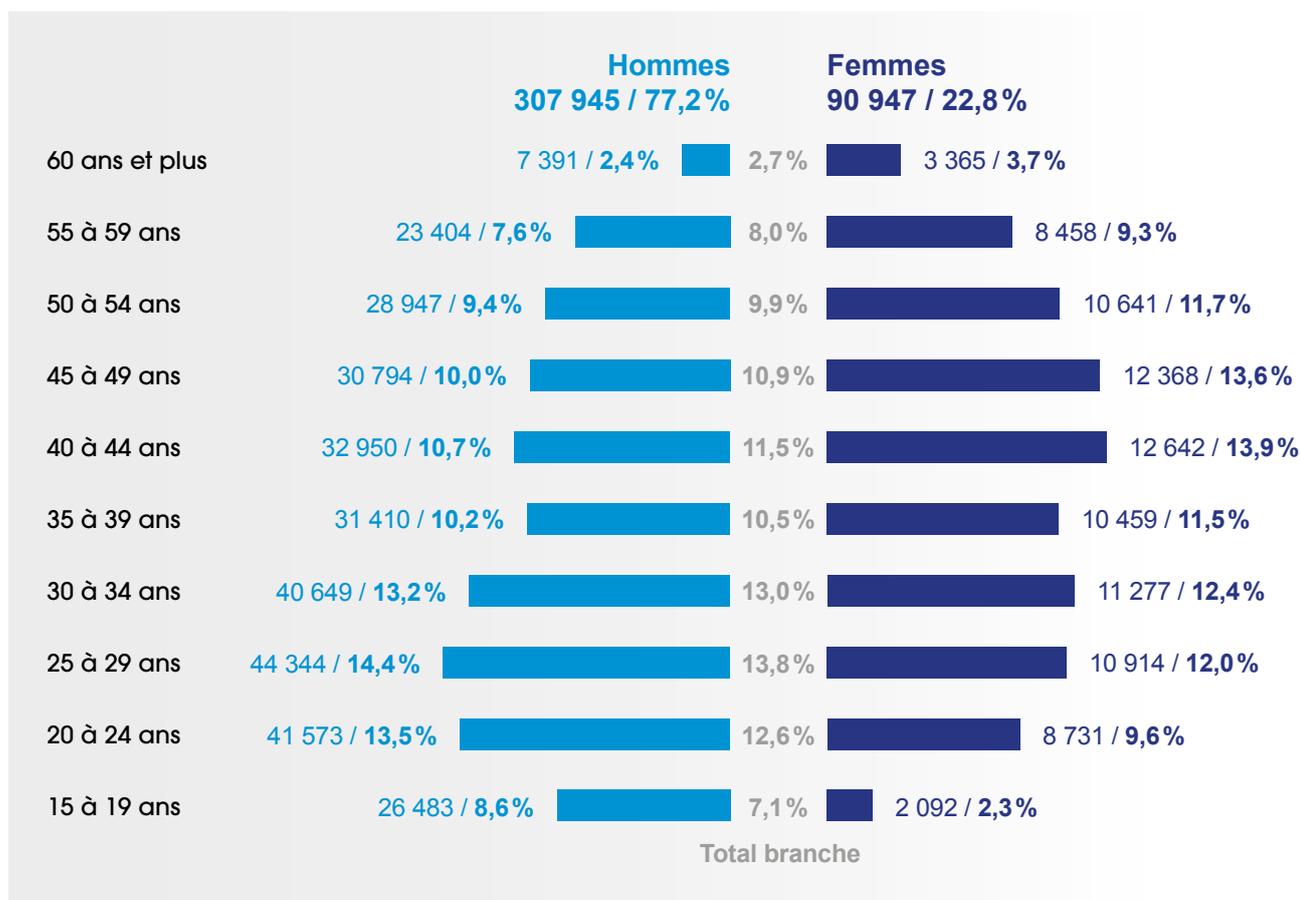
Source : ACOSS 2013, IRPAUTO 2013 et INSEE DADS 2012
Estimations à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

3.7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	De 1 à 4 salariés	De 5 à 9 salariés	De 10 à 19 salariés	De 20 à 49 salariés	De 50 à 99 salariés	De 100 à 299 salariés	De 300 à 499 salariés	De 500 à 999 salariés	1000 salariés et plus	Total
Commerce automobile	4511Z	9,3%	11,2%	10,4%	23,3%	19,0%	14,3%	1,0%	2,4%	9,1%	100%
	4519Z	2,8%	4,3%	6,9%	26,6%	18,7%	16,4%	15,4%	8,9%		100%
Réparation automobile	4520A	37,5%	35,5%	18,4%	6,6%	1,5%	0,5%				100%
	4520B	10,9%	18,7%	25,9%	29,7%	2,8%	12,0%				100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	9,9%	12,0%	11,6%	9,5%	4,1%	3,6%	5,8%	6,7%	36,8%	100%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	25,4%	16,8%	8,6%	6,1%	3,0%	4,3%	s	13,1%	s	100%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	36,4%	31,0%	20,2%	5,9%	s					100%
	4764Z	54,2%	28,6%	12,8%	4,4%						100%
	9529Z	4,3%	72,4%	23,3%							100%
Contrôle technique automobile	7120A	53,6%	20,6%	8,6%	2,4%	s	6,7%	s			100%
Écoles de conduite	8553Z	35,2%	30,2%	17,4%	9,0%	2,5%	s	s			100%
	8559B	s	s	s							100%
Location courte durée	7711A	8,9%	7,0%	9,5%	10,2%	8,8%	10,5%	s	s	34,8%	100%
	7739Z	38,5%	s	s							100%
Location longue durée	7711B	2,7%	5,6%	7,5%	7,6%	4,0%	13,8%	s	s	s	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	s	18,8%	35,9%	20,6%	11,2%	13,5%				100%
	4532Z	13,7%	25,1%	26,3%	s		s				100%
Parcs de stationnement	5221Z	2,4%	3,3%	3,9%	4,1%	5,7%	10,5%	s	s	63,5%	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		19,9%	18,9%	13,1%	15,4%	10,2%	8,4%	1,5%	3,3%	9,3%	100%

Source : ACOSS 2013 - INSEE DADS 2012
S : secret statistique appliqué par l'INSEE
ND : Non Déterminé

3.8 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe



Source : ACOSS 2013, IRPAUTO 2013 - INSEE DADS 2012

La démographie de la branche est caractérisée par une population salariée masculine jeune : près de 20% des salariés ont moins de 25 ans (contre 13,6% dans l'ensemble du Commerce (secteur G)). Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, lié notamment à l'embauche d'apprentis.

24,7% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 19,9% dans l'ensemble du Commerce (secteur G).

3.9 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce automobile	4511Z	38,2	11,8%
	4519Z	39,3	14,2%
	Ensemble	38,3	11,9%
Réparation automobile	4520A	35,6	9,7%
	4520B	37,2	11,3%
	Ensemble	35,7	9,8%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	35,8	7,4%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	35,6	10,2%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	33,9	7,3%
	4764Z	35,1	8,5%
	9529Z	34,1	8,1%
	Ensemble	34,1	7,5%
Contrôle technique automobile	7120A	40,0	13,1%
Écoles de conduite	8553Z	39,4	12,3%
	8559B	41,7	14,6%
	Ensemble	39,5	12,3%
Location courte durée	7711A	36,9	10,3%
	7739Z	38,9	10,5%
	Ensemble	37,0	10,3%
Location longue durée	7711B	37,0	7,1%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	37,7	9,2%
	4532Z	35,8	7,4%
	Ensemble	36,0	7,6%
Parcs de stationnement	5221Z	39,5	13,6%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Ensemble		37,0	10,6%

Source : IRPAUTO 2013
 ND : Non Déterminé

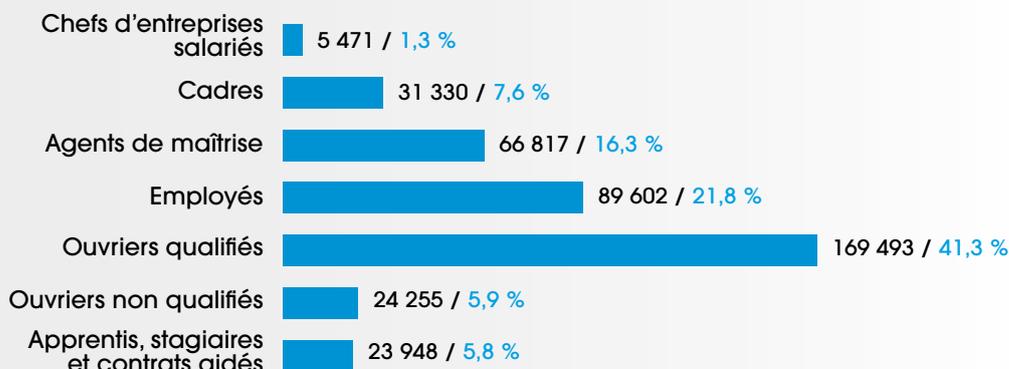
L'âge moyen des salariés est de 37 ans. Pour comparaison, l'âge moyen des salariés de l'ensemble du Commerce est de 39 ans (INSEE DADS 2012).

La moyenne d'âge est moins élevée dans la réparation automobile, le commerce de détail d'équipements automobiles, le commerce et la réparation de cycles et le commerce de détail de carburants.

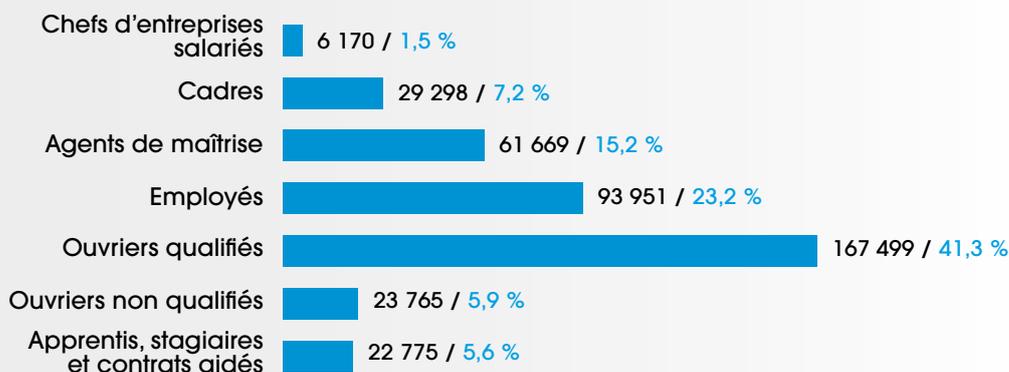
Le nombre de séniors semble particulièrement élevé dans certains secteurs comme les parcs de stationnement, les écoles de conduite et le contrôle technique automobile.

3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

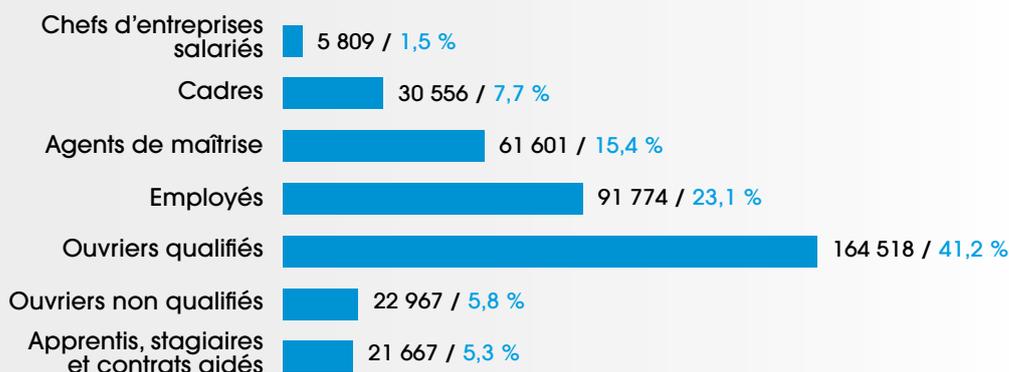
EFFECTIF 2011



EFFECTIF 2012



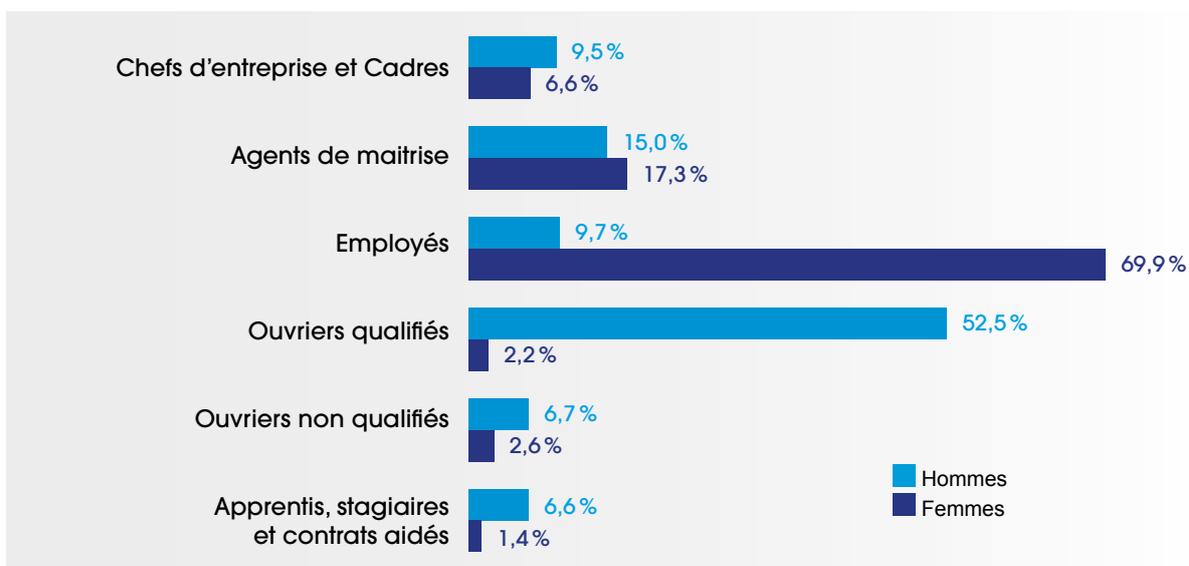
EFFECTIF 2013



Source : ACOSS 2013, IRPAUTO 2013 et INSEE-DADS 2012
Estimations à partir des codes NAF entiers uniquement - traitement ANFA

Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse. Ils exercent des métiers de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis, stagiaires et contrats aidés est particulièrement importante dans la branche puisqu'elle représente 5,3 % des salariés, contre 2,8 % pour l'ensemble du Commerce (source : INSEE DADS 2012).

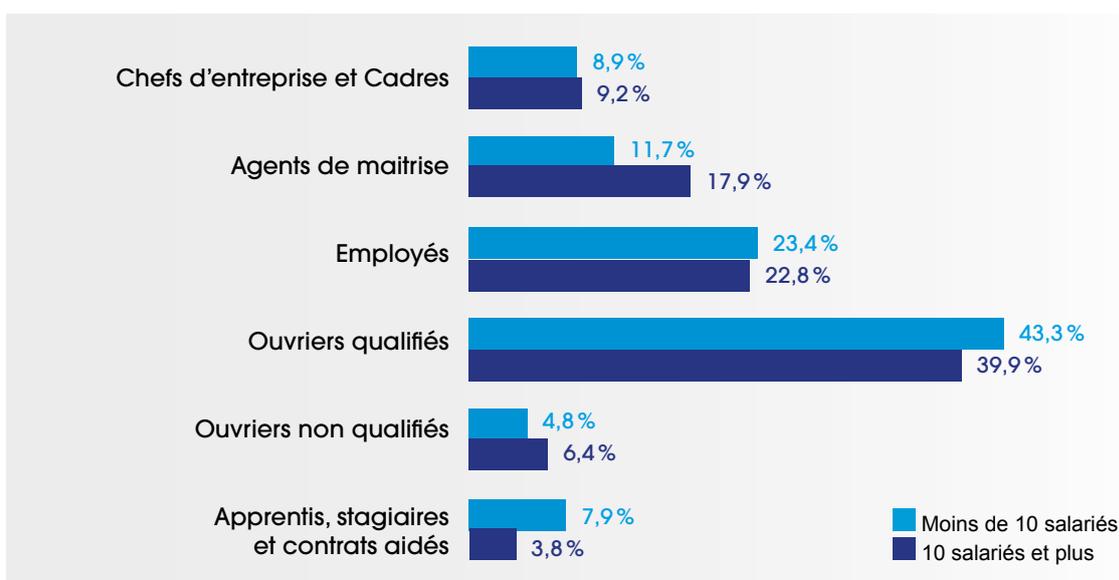
3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe



Source : ACOSS 2013, IRPAUTO 2013 et INSEE-DADS 2012
Estimations à partir des codes NAF entiers uniquement - traitement ANFA

Dans la branche des services de l'automobile, les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres,... Les femmes, quant à elles, sont pour près des trois quarts d'entre elles à des postes administratifs : secrétaires, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

3.12 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise



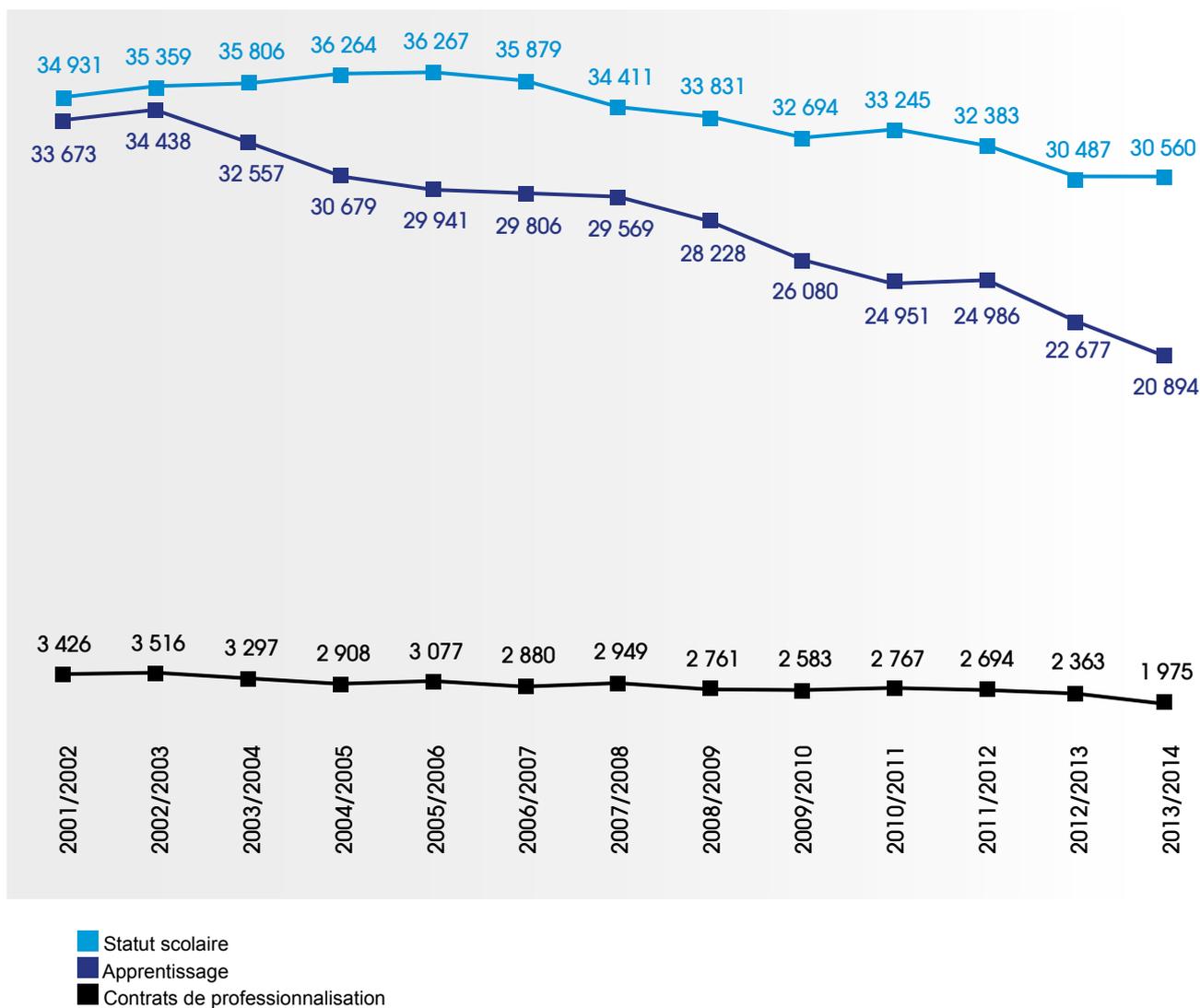
Source : ACOSS 2013, IRPAUTO 2013 et INSEE-DADS 2012
Estimations à partir des codes NAF entiers uniquement - traitement ANFA

La part de certaines catégories socioprofessionnelles diffère selon que l'effectif de l'entreprise est inférieur ou supérieur à 10 salariés. Ainsi, la part des apprentis est plus de deux fois plus importante dans les entreprises de moins de 10 salariés que dans les entreprises de 10 salariés et plus (7,9% contre 3,8%).

4. Zoom sur l'appareil de formation

La formation initiale et d'insertion

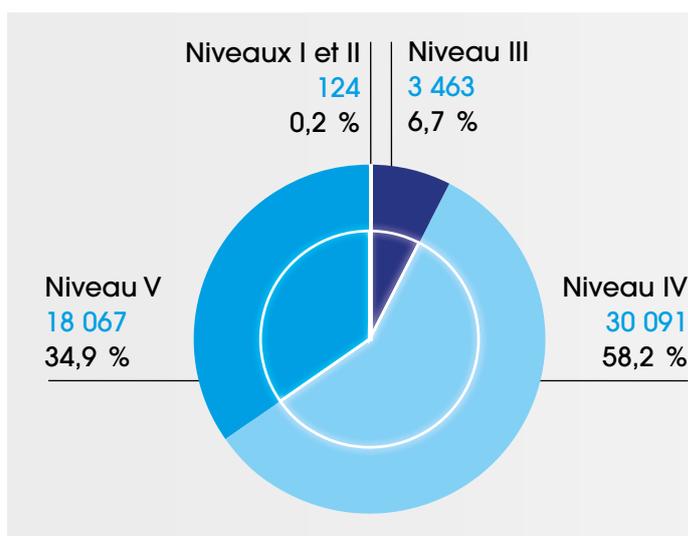
4.1 - Historique depuis 2001 des effectifs selon le mode de formation



Source : ANFA

En 10 ans, sur le territoire national, les formations initiales automobiles ont perdu près d'un quart de leurs effectifs en formation : environ 53 400 jeunes sont formés, au cours de l'année scolaire 2013/2014, aux métiers des services de l'automobile. La rentrée 2013 se caractérise par une baisse des effectifs principalement en alternance. Les lycées enregistrent une stabilisation de leurs effectifs (+0,2%) tandis que les effectifs en apprentissage marquent une nouvelle chute (-8%, soit 1 700 jeunes en moins). Ce phénomène est à mettre en lien avec la perte des emplois observée depuis 2002 dans la branche. Toutefois, si les effectifs apprentis diminuent, la population des apprentis, stagiaires et contrats aidés représente 5,3% des salariés de la branche. Ce qui reste important pour la branche des services de l'automobile au regard de l'ensemble du secteur du commerce (2,8% - source : INSEE/DADS 2012).

4.2 - Répartition des effectifs en formation initiale par niveau de formation (hors CQP)



34,9% des formés sont en niveau V, (CAP ou MC) et 58,2% en niveau IV (Bac Pro).

La réforme du bac pro 3 ans généralisée à la rentrée 2009 a entraîné un transfert des effectifs du niveau V vers le IV (suppression du BEP). 6,7% des formés sont au niveau III (BTS) et 0,3% aux niveaux I et II (Diplôme d'ingénieur et Licence).

Source : ANFA 2013

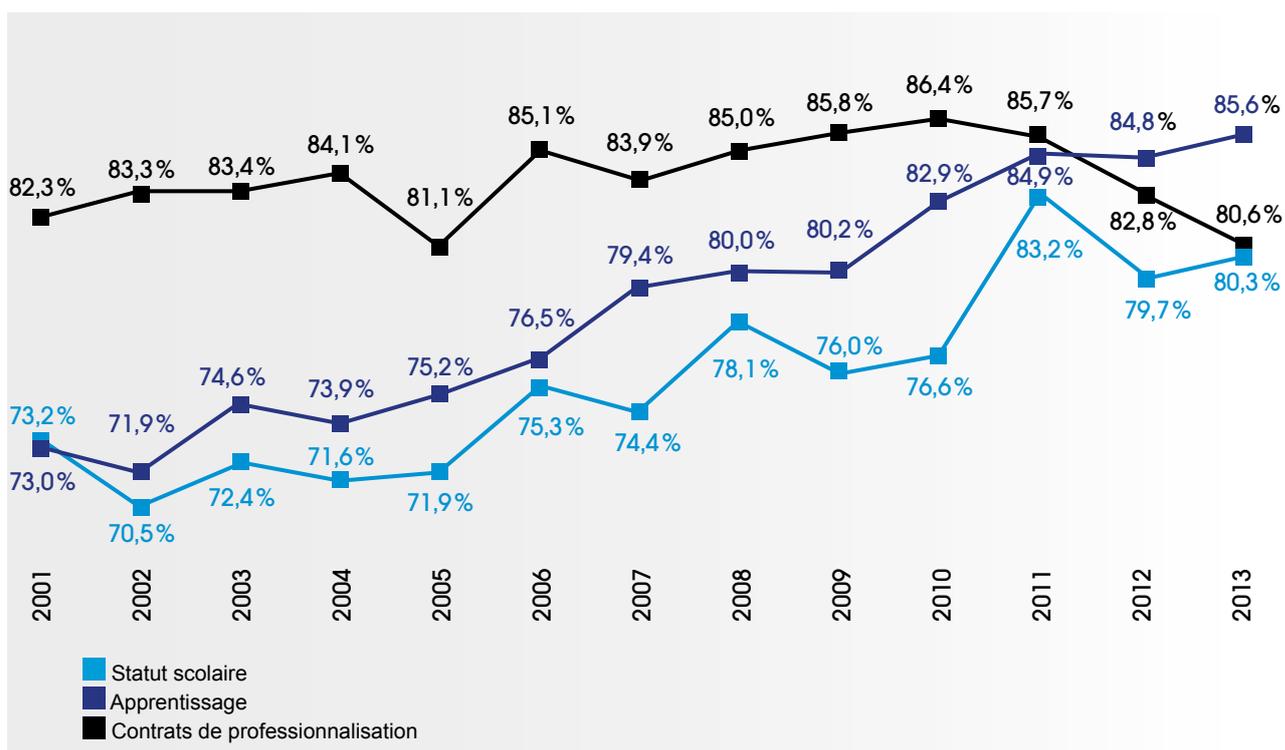
4.3 - Répartition des effectifs en formation initiale par diplôme ou titre visé

		Effectif 2012-2013	Effectif 2013-2014	Évolution 2012/2013
CAP	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	1 028	900	-12,5%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	1 009	912	-9,6%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers	8 751	8 514	-2,7%
	Peinture en carrosserie	1 244	1 084	-12,9%
	Peinture en carrosserie - connexe	885	852	-3,7%
	Réparation des Carrosseries	4 836	4 590	-5,1%
	Sellerie générale	67	68	+1,5%
	Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	630	558	-11,4%
	Total CAP	18 450	17 478	-5,3%
MC	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles	15	4	-73,3%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules industriels	517	494	-4,4%
	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	81	91	+12,3%
		Total MC	613	589
CQP niveau V	Mécanicien cycles	25	28	+12,0%
	Opérateur service rapide	47	51	+8,5%
	Opérateur spécialiste service rapide	18	7	NS
	Mécanicien spécialiste automobile	-	16	NS
	Total CQP niveau V	90	102	+13,3%
	Total niveau V	19 153	18 169	-5,1%

		Effectif 2012-2013	Effectif 2013-2014	Évolution 2012/2013
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	156	-	NS
	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles - 3 ans	2 335	2 415	+3,4%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières	1 610	-	NS
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières - 3 ans	18 470	19 789	+7,1%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	230	-	NS
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels - 3 ans	2 829	3 015	+6,6%
	Réparation des carrosseries	321	-	NS
	Réparation des carrosseries - 3 ans	4 825	4 850	+0,5%
	Total BAC PRO	30 776	30 069	-2,3%
Titre de l'EPCRA	Commercial en automobile	25	22	-12,0%
	Total Titre de l'EPCRA	25	22	-12,0%
CQP IV	Carrossier-peintre	309	334	+8,1%
	Conseiller technique cycles	15	14	-6,7%
	Magasinier Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires	75	69	-8,0%
	Peintre confirmé	96	66	-31,3%
	Technicien confirmé motocycles	39	23	-41,0%
	Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels	94	11	-88,3%
	Technicien électricien électronicien automobile	212	213	+0,5%
	Technicien électricien électronicien automobile 1 an	19	-	NS
	Technicien Expert Après-Vente automobile	531	420	-20,9%
	Technicien Expert Après-Vente motocycles	6	4	-33,3%
	Technicien Expert Après-Vente Véhicules utilitaires et industriels	-	55	NS
Total CQP IV	1 396	1 209	-13,4%	
Total niveau IV		32 197	31 300	-2,8%
BTS	Après-Vente automobile, option motocycles	195	192	-1,5%
	Après-vente automobile, option véhicules industriels	503	530	+5,4%
	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	2 840	2 691	-5,2%
	Total BTS	3 538	3 413	-3,5%
CQP III	Attaché commercial automobile	67	81	+20,9%
	Vendeur Automobile Confirmé Véhicules Industriels	8	-	NS
	Vendeur Automobile Confirmé	378	292	-22,8%
	Total CQP III	453	373	-17,7%
BM	Peintre en carrosserie	29	-	NS
	Total BM	29		NS
Titre de l'ESCRA	Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile	44	50	+13,6%
	Total Titre de l'ESCRA	44	50	+13,6%
Total niveau III		4 064	3 836	-5,6%
Licence	Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile	60	74	+23,3%
	Total Licence	60	74	+23,3%
Titre de l'ISCAM	Responsable commercial de la distribution	15	19	+26,7%
	Total Titre de l'ISCAM	15	19	+26,7%
Total niveau II		75	93	+24,0%
Diplôme ingénieur	Maintenance de véhicules, option automobile	33	31	-6,1%
	Total Diplôme d'ingénieur	33	31	-6,1%
Master	Master (de l'ESSCA) spécialisation management des réseaux automobiles	5	-	NS
	Total Master	5	-	NS
Total niveau I		38	31	-18,4%
Total formation		55 527	53 429	-3,8%

Source : ANFA - NS : Non Significatif

4.4 - Historique des résultats aux examens par mode de formation



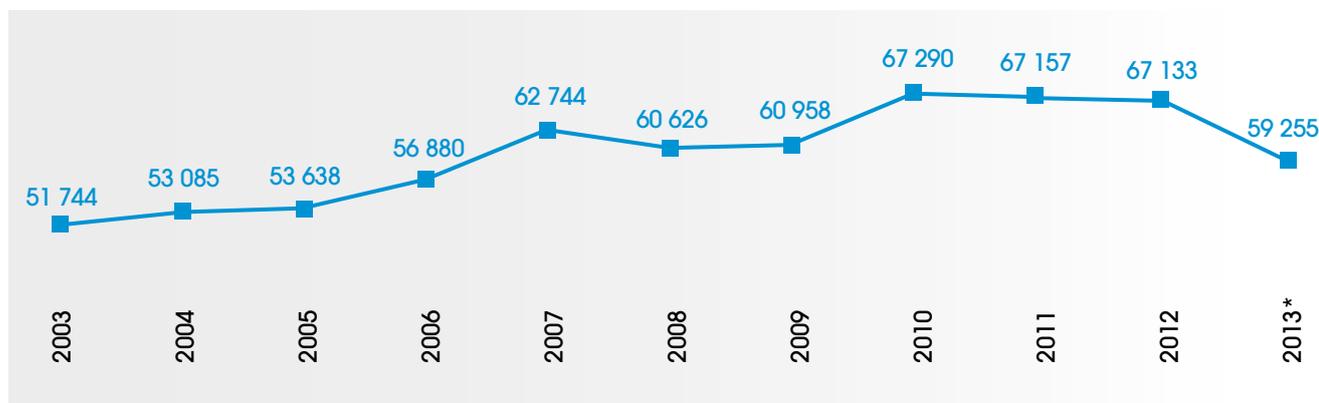
Source : ANFA

Dans la filière automobile, les résultats aux examens en France restent assez élevés et progressent même depuis 2002 : le taux de réussite global est de 82,5 % en 2013.

La formation continue

4.5 - Historique des salariés en formation continue

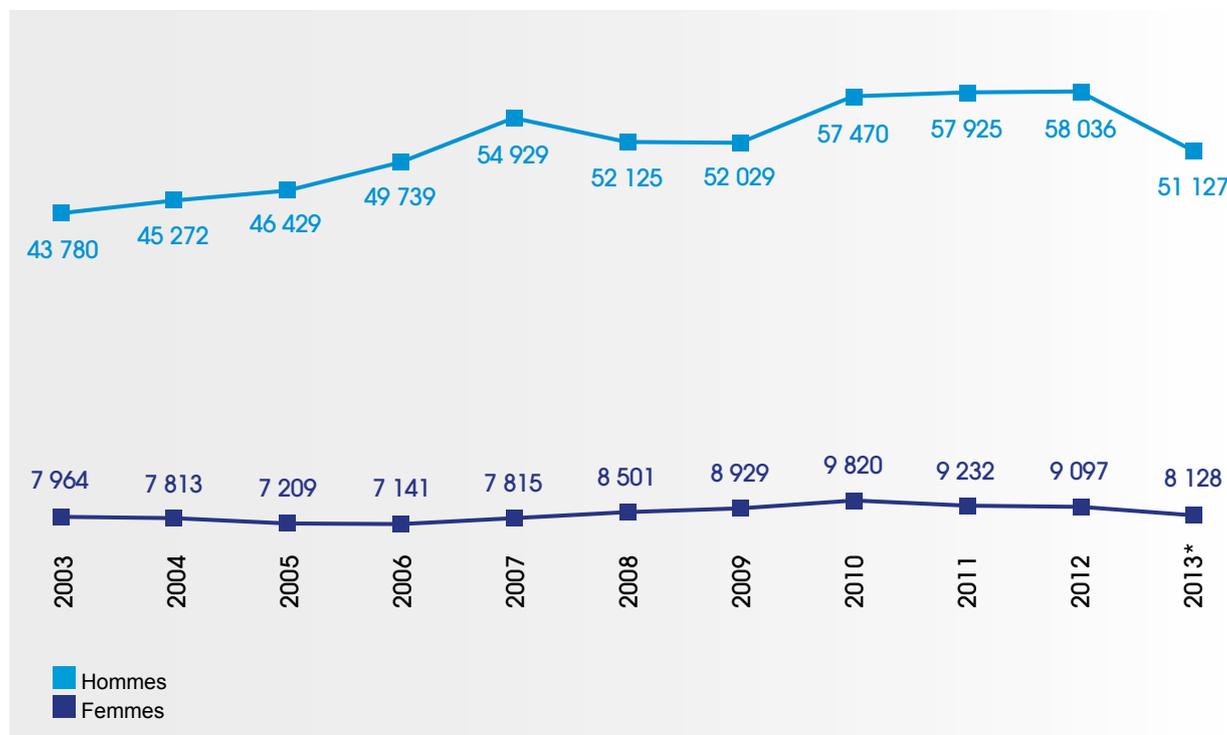
NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Le nombre de salariés dont la formation a été prise en charge par l'ANFA était relativement stable entre 2010 et 2012 après avoir connu une hausse en 2010 (+10,1% entre 2009 et 2010). En 2013, il connaît une baisse (-11,7% entre 2012 et 2013). La formation continue concerne un peu moins de 60 000 salariés, soit près de 14,8% des salariés de la branche.

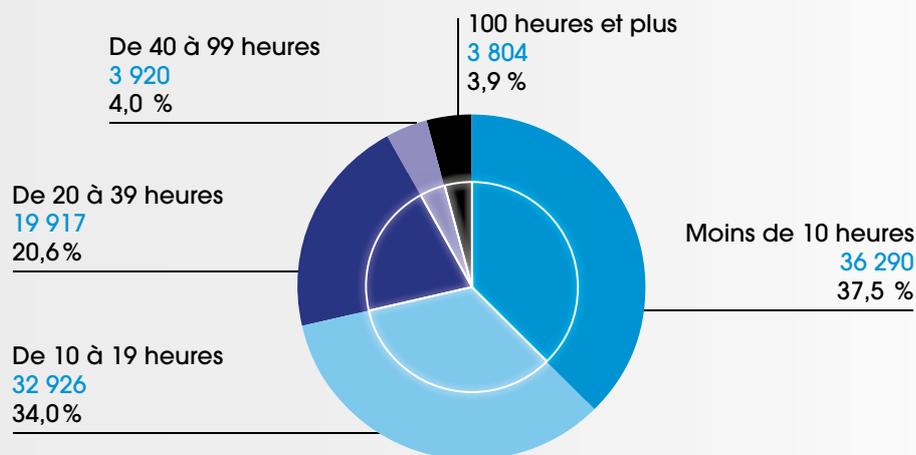
4.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Parmi les 59 255 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2013, 13,7 % sont des femmes et 86,3 % sont des hommes.

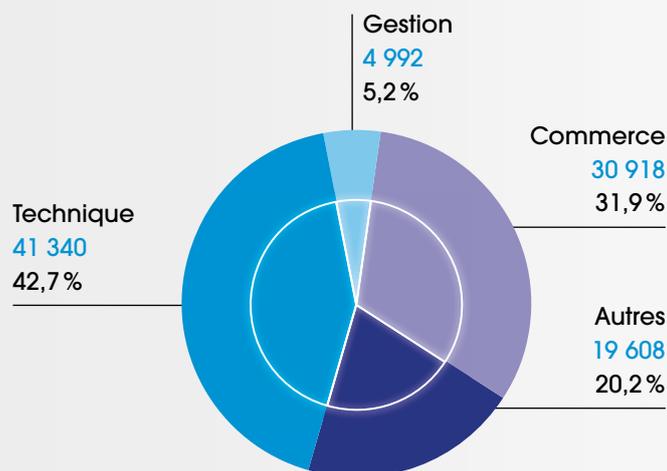
4.7 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de formation



Source : ANFA 2013 - prises en charge ANFA uniquement - chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

Sur les 96 857 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2013, 3,9 % ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et 71,5 % sont partis moins de 3 jours en formation.

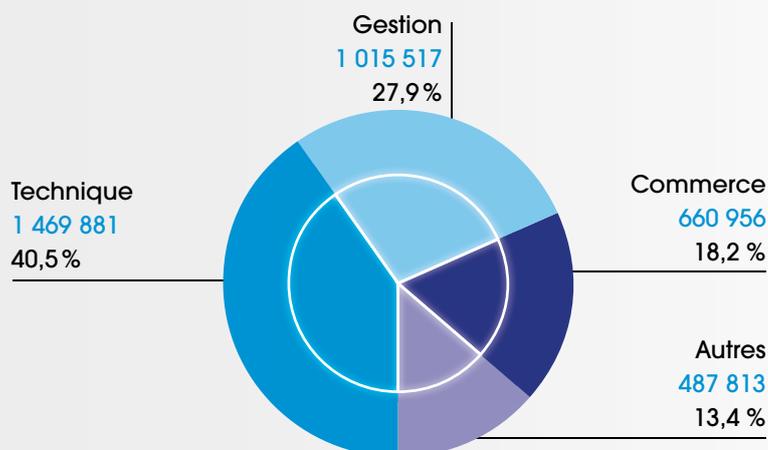
4.8 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de formation



Source : ANFA 2013 - prises en charge ANFA uniquement - chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

Le domaine technique prédomine avec 42,7 % des stagiaires ayant suivi une formation, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

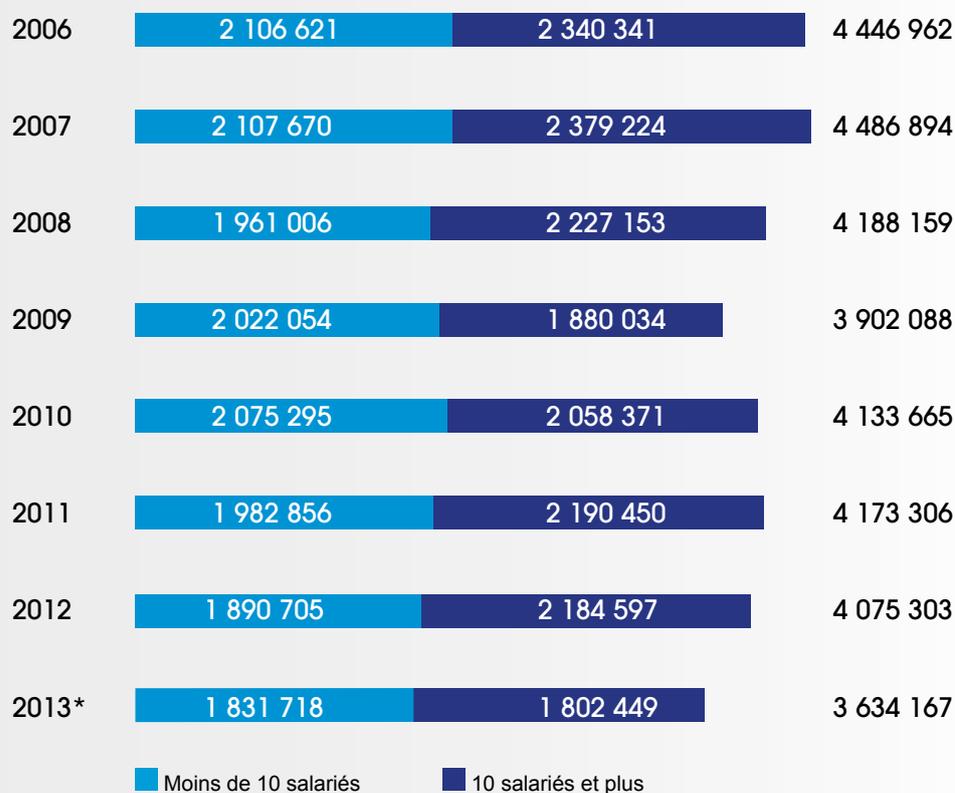
4.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par nature de formation



Source : ANFA 2013 - prises en charge ANFA uniquement- chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

3 634 167 heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA en 2013 dont 40,5% dans le domaine technique.

4.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement. * chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications.

En 2013, 3,6 millions d'heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA. En 2013, ce chiffre s'équilibre entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 10 salariés et plus. Ce sont les entreprises de 10 salariés et plus qui sont les plus affectées par la diminution des heures prises en charge.

Partie 2

Données d'échantillon

(source : IRPAUTO)

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Nombre d'embauches

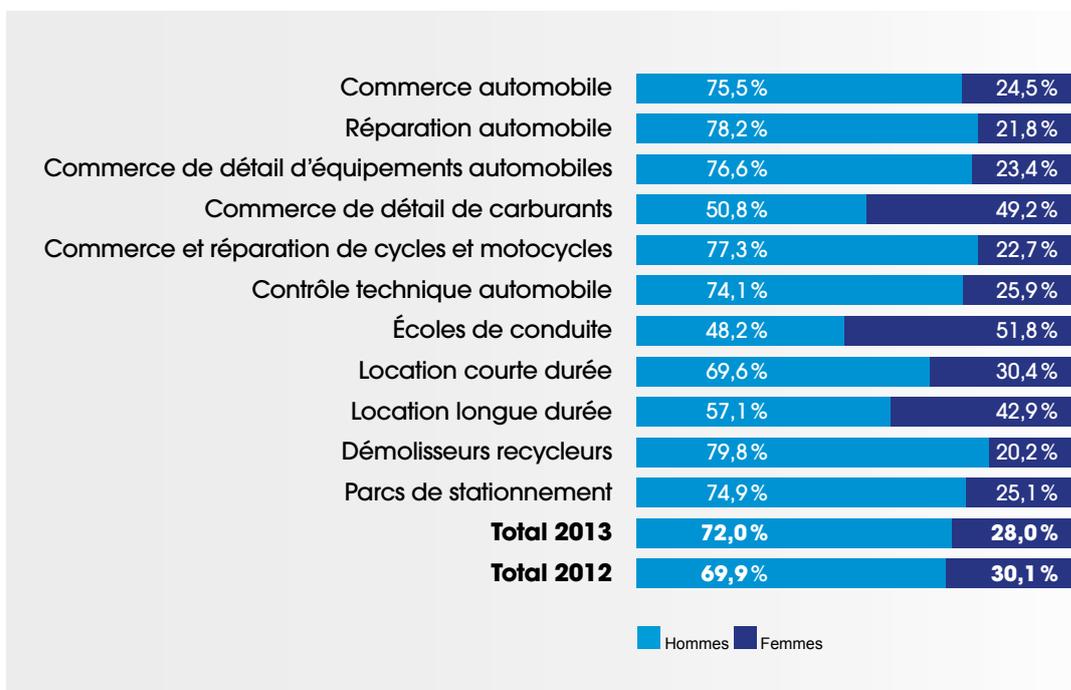
HISTORIQUE DU TAUX D'EMBAUCHE



Source : IRPAUTO

En 2013, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, 15 ont été embauchés au cours de l'année. Ce taux est légèrement plus faible que celui de l'an dernier (16,7 %).

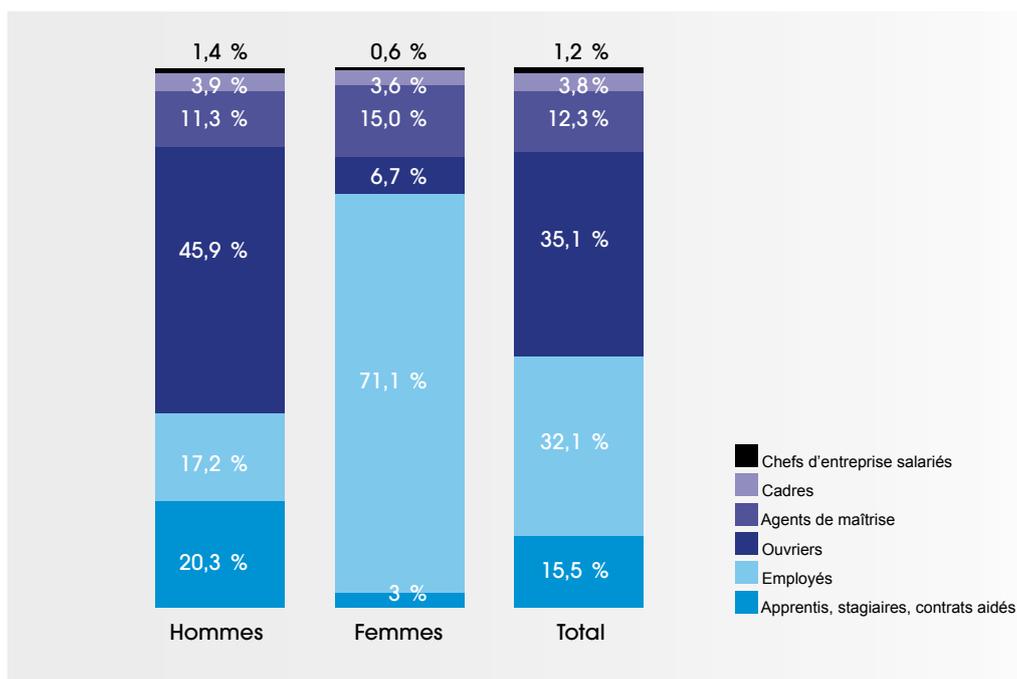
1.1.1 - Répartition des embauches par sexe



Source : IRPAUTO 2013 - Stations de lavage non comptabilisées

En 2013, sur 100 salariés embauchés, 72 % étaient des hommes. Ce taux est en hausse par rapport à celui de l'an passé.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle



Source : IRPAUTO 2013

En 2013, sur 100 hommes embauchés dans la branche, 46 l'ont été à un poste d'ouvrier, et 20 l'ont été comme apprentis.

Sur la même période, sur 100 femmes embauchées dans la branche, près de 70 l'ont été à un poste d'employé.

1.1.3 - Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises

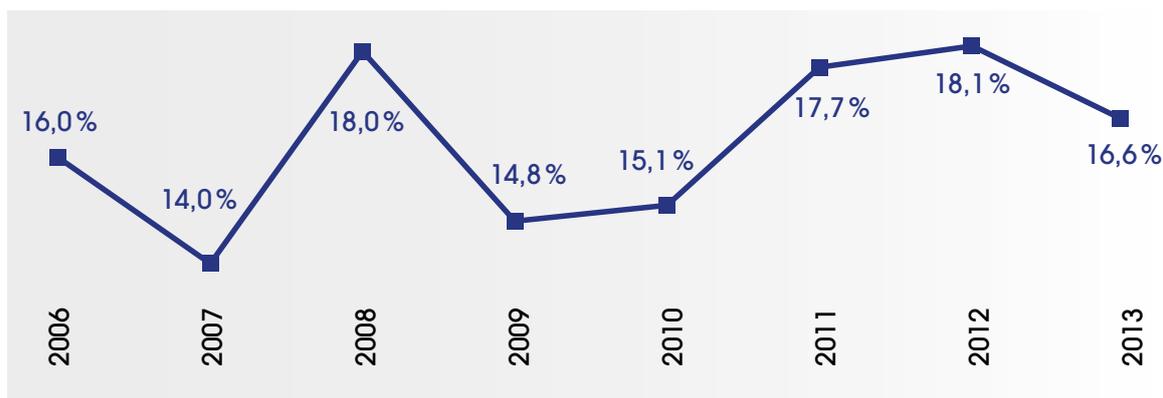
	Salariés embauchés en 2013	Taux d'embauche en 2013	Taux d'embauche en 2012
Commerce automobile	19 042	11,3 %	12,4 %
Réparation automobile	20 381	18,4 %	20,0 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	3 638	13,0 %	13,8 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	5 026	27,6 %	37,2 %
Commerce et réparation de cycles et motocycles	2 665	19,7 %	23,3 %
Contrôle technique automobile	1 669	14,9 %	15,1 %
Écoles de conduite	5 028	19,6 %	19,4 %
Location courte durée	1 194	9,5 %	14,9 %
Location longue durée	238	6,5 %	6,5 %
Démolisseurs recycleurs	395	12,7 %	14,3 %
Parcs de stationnement	821	19,3 %	16,5 %
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	60 097	15,1 %	16,7 %

Source : IRPAUTO - ND : Non Déterminé

En 2013, le taux d'embauche est plus important pour les secteurs du commerce de détail de carburants, du commerce et de la réparation de cycles et de motocycles, des écoles de conduite et des parcs de stationnement.

1.2 - Nombre de départs

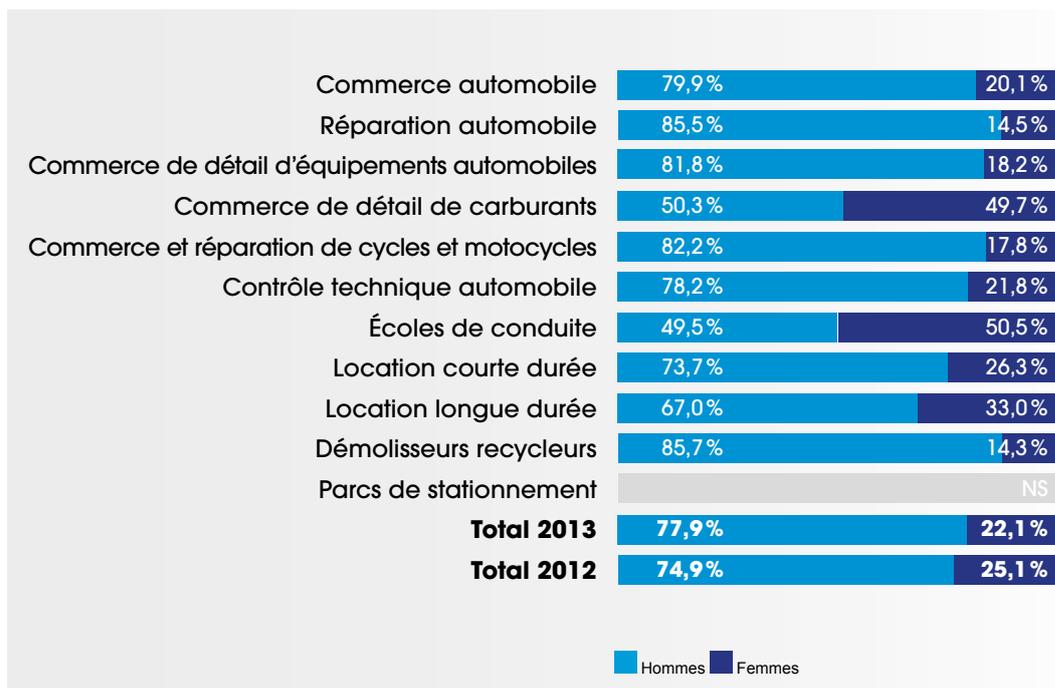
HISTORIQUE DU TAUX DE DÉPARTS



Source : IRPAUTO

En 2013, sur 100 salariés de la branche, 16 ont quitté leur entreprise au cours de l'année. Ce taux est légèrement plus faible que celui de 2012 (18,1%).

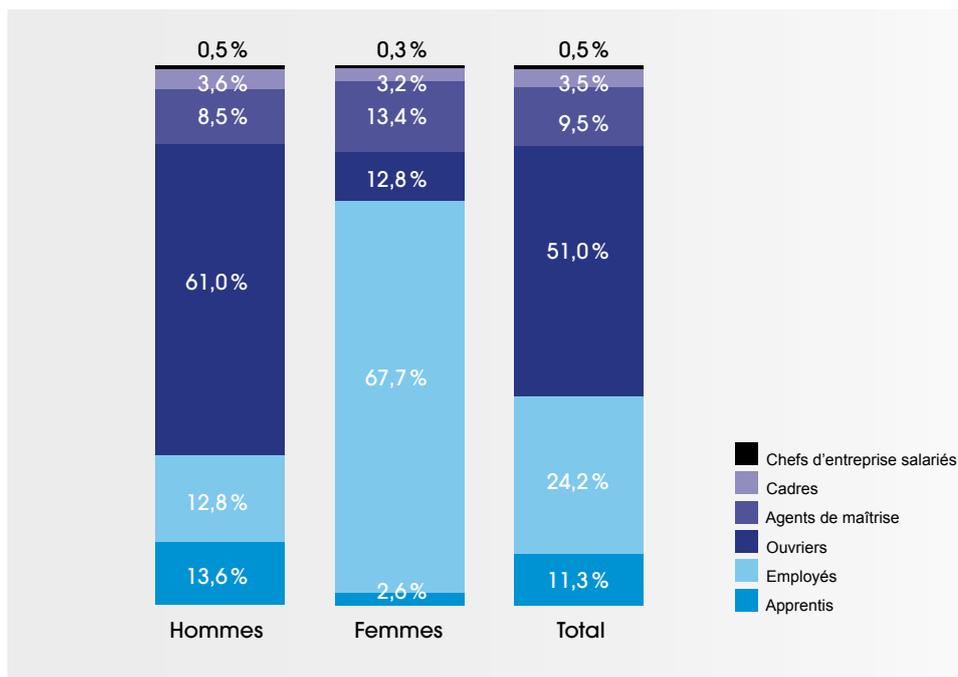
1.2.1 - Répartition des départs par sexe



Source : IRPAUTO, ACOSS 2013 - Stations de lavage non comptabilisées
NS : Non Significatif

En 2013, sur 100 salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 78 étaient des hommes. Ce taux est légèrement plus important que celui de l'an passé (près de 75).

1.2.2 - Répartition des départs par catégorie socioprofessionnelle



Source : IRPAUTO 2013

En 2013, sur 100 hommes salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 61 étaient à un poste d'ouvrier. Sur la même période, sur 100 femmes qui ont quitté leur entreprise, près de 68 étaient à un poste d'employé.

1.2.3 - Répartition des départs par activité d'entreprise

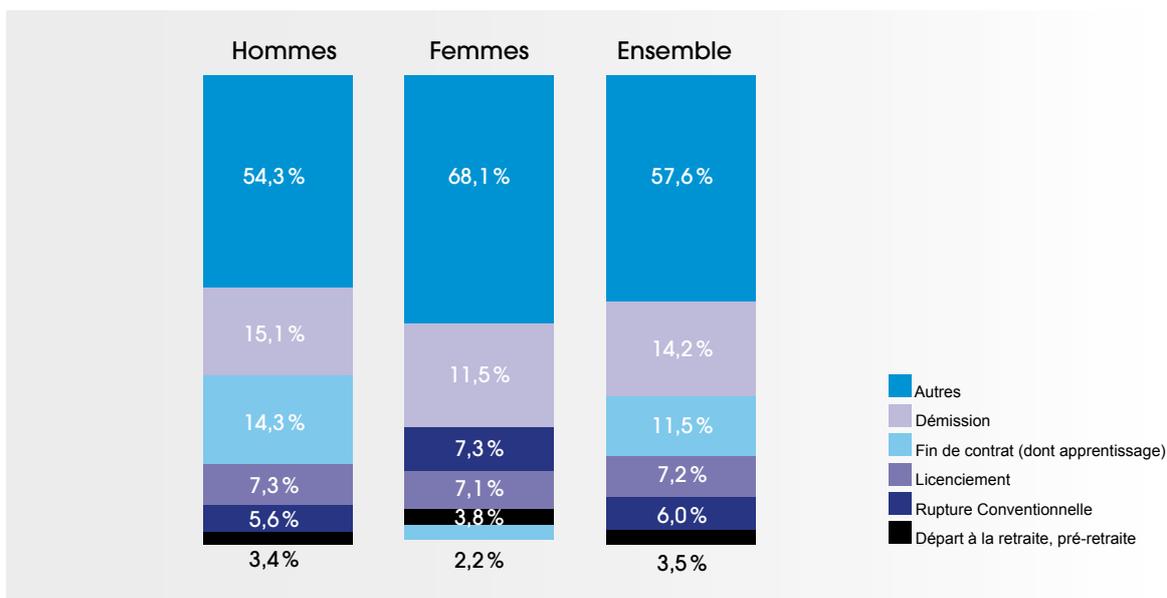
Activité	Nombre de départs en 2013	Taux de départ en 2013	Taux de départ en 2012
Commerce automobile	26 249	15,6 %	15,8 %
Réparation automobile	20 552	18,5 %	20,5 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 854	10,2 %	15,3 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	5 419	29,8 %	41,8 %
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3 326	24,6 %	18,7 %
Contrôle technique automobile	1 724	15,4 %	15,9 %
Écoles de conduite	5 022	19,6 %	18,2 %
Location courte durée	1 331	10,6 %	12,4 %
Location longue durée	137	3,8 %	12,2 %
Démolisseurs recycleurs	531	17,1 %	NS
Parcs de stationnement	NS	NS	1,0 %
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	66 410	16,6 %	18,1 %

Source : IRPAUTO - ND : Non Déterminé - NS : Non Significatif

En 2013, le taux de départ est plus important pour les secteurs du commerce de détail de carburants et du commerce et de la réparation de cycles et motocycles.

1.2.4 - Répartition des départs selon le motif

Répartition des départs par motif selon le sexe



Source : IRPAUTO 2013

Près de 14 % des départs ont pour motif la démission, 7 % le licenciement et 6 % la rupture conventionnelle.

Répartition des départs par motif selon les principales catégories professionnelles et le sexe

HOMMES

	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Autres	67,8%	46,1%	52,6%	51,3%	54,4%
Démission	14,7%	14,2%	21,6%	17,7%	15,1%
Fin de contrat (dont apprentissage)	1,6%	26,1%	0,3%	0,2%	14,3%
Licenciement	7,4%	6,3%	10,1%	11,3%	7,3%
Rupture conventionnelle	6,3%	4,6%	7,9%	8,1%	5,6%
Départ à la retraite	2,2%	2,6%	7,6%	11,3%	3,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : IRPAUTO 2013

FEMMES

	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Autres	70,6%	52,1%	55,6%	57,0%	68,0%
Démission	11,4%	10,8%	14,2%	11,5%	11,5%
Rupture conventionnelle	7,3%	5,1%	10,0%	9,5%	7,3%
Licenciement	7,1%	4,8%	9,4%	10,7%	7,1%
Départ à la retraite	3,3%	2,0%	10,5%	11,3%	3,8%
Fin de contrat (dont apprentissage)	0,3%	25,1%	0,2%	0,0%	2,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : IRPAUTO 2013

1.3 - Solde embauches-départs

	Solde
Commerce automobile	- 7 248
Réparation automobile	- 165
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	+ 786
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	- 405
Commerce et réparation de cycles et motocycles	- 662
Contrôle technique automobile	- 54
Écoles de conduite	+ 42
Location courte durée	- 139
Location longue durée	+ 101
Démolisseurs recycleurs	- 134
Parcs de stationnement	NS
Stations de lavage	ND
Ensemble	- 6 235

Source : IRPAUTO 2013, ACOSS - 2013, estimations ANFA

NS : Non Significatif

ND : Non Déterminé

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, la branche a perdu 6 235 salariés.
Cette perte est essentiellement concentrée sur le commerce automobile.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

HISTORIQUE DE LA MASSE SALARIALE (EN MILLIONS D'EUROS)



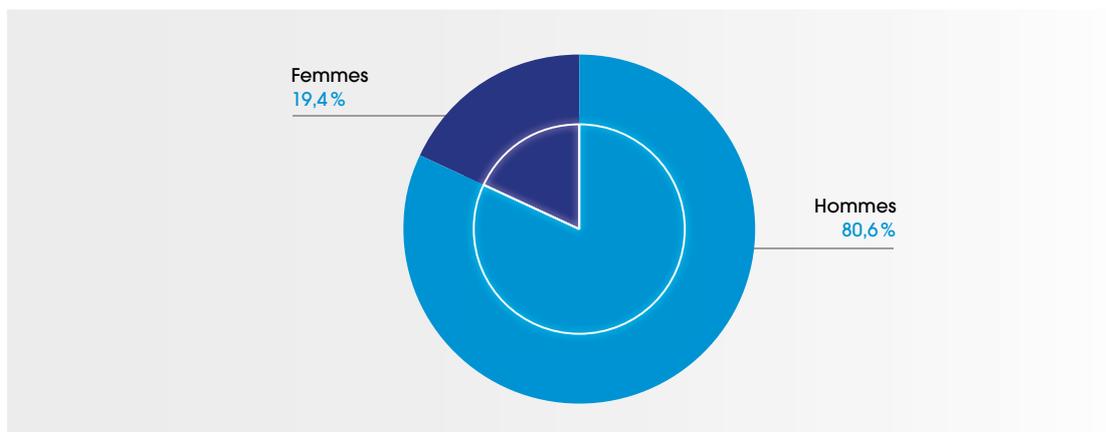
Évolution 2012/2013

+ 0,8%

Source : IRPAUTO

La masse salariale a légèrement augmenté entre 2012 et 2013 (+0,8%).

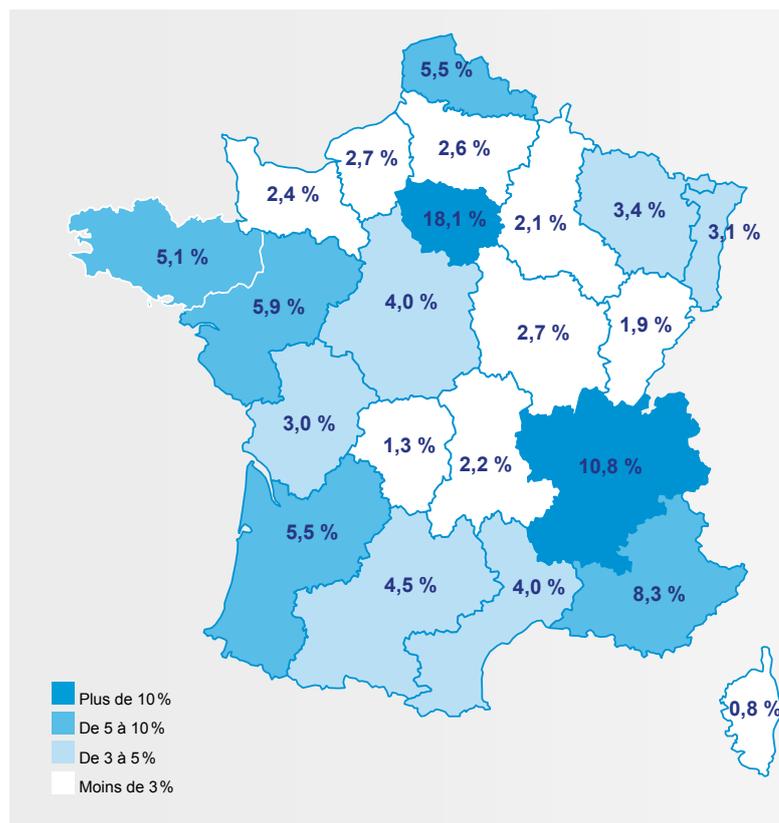
2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute annuelle selon le sexe



Source : IRPAUTO 2013

Près de 81 % de la masse salariale provient des salariés masculins.

2.1.2 - Répartition régionale de la masse salariale brute



Source : IRPAUTO

Trois régions concentrent près de 37% de la masse salariale de la branche :

- Île de France : 18,1 % de la masse salariale,
- Rhône-Alpes : 10,8 % de la masse salariale,
- PACA : 8,3 % de la masse salariale.

2.1.3 - Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises

	Année 2013	Année 2012
Commerce automobile	49,5%	49,5%
Réparation automobile	28,7%	27,5%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	5,4%	5,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2,8%	3,6%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3,3%	3,5%
Contrôle technique automobile	3,1%	2,9%
Écoles de conduite	3,6%	3,5%
Location courte durée	1,3%	1,8%
Location longue durée	0,5%	0,6%
Démolisseurs recycleurs	0,7%	0,9%
Parcs de stationnement	1,1%	1,1%
Stations de lavage	ND	ND
Ensemble	100%	100%

Source : IRPAUTO
ND : Non Déterminé

En 2013, près de 50% de la masse salariale de la branche provient du commerce automobile.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'entreprise

	Masse salariale brute 2013
1 à 4 salariés	19,5%
5 à 9 salariés	21,5%
10 à 19 salariés	17,9%
20 à 49 salariés	21,8%
50 à 99 salariés	13,0%
100 à 499 salariés	5,3%
500 à 999 salariés	0,5%
1 000 salariés et plus	0,5%
Total	100 %

Source : IRPAUTO 2013

Près de 60% de la masse salariale de la branche provient de salariés issus d'entreprise de plus de 10 salariés.

2.1.5 - Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles

	Masse salariale brute 2013
Apprentis	1,9%
Employés	21,4%
Ouvriers	43,3%
Agents de maîtrise	15,7%
Cadres	13,9%
Chefs d'entreprise salariés	3,8%
Total	100 %

Source : IRPAUTO 2013

Près de 43% de la masse salariale de la branche provient de salariés occupant un poste d'ouvrier.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe

	Salaire moyen
Hommes	27 415
Femmes	23 576
Total	26 686

Source : IRPAUTO 2013

Nombre d'observations : 79 541 personnes à temps plein présentes toute l'année

En 2013, le salaire moyen annuel de la branche est estimé à 26 686 euros bruts.

2.2.2 - Le niveau de rémunération selon l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Différence salaires moyens F/H
Commerce Automobile	4511Z	29 688	25 159	28 849	- 15,3 %
	4519Z	35 566	28 164	34 367	- 20,8 %
	Total	30 162	25 367	29 282	- 15,9 %
Réparation Automobile	4520A	24 531	22 646	24 243	- 7,7 %
	4520B	28 198	24 351	27 696	- 13,6 %
	Total	24 819	22 759	24 508	- 8,3 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	21 949	23 911	22 247	+ 8,9 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	21 404	19 603	20 618	- 8,4 %
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	25 685	23 536	25 307	- 8,4 %
	4764Z	23 446	NS	23 248	NS
	9529Z	NS	NS	NS	NS
	Total	25 585	23 493	25 220	- 8,2 %
Contrôle technique automobile	7120A	25 166	23 139	24 916	- 8,1 %
Écoles de conduite	8553Z	21 581	18 985	20 392	- 12,0 %
	8559B	NS	NS	NS	NS
	Total	21 581	18 985	20 392	- 12,0 %
Location courte durée	7711A	28 156	24 998	27 001	- 11,2 %
	7739Z	NS	NS	NS	NS
	Total	28 156	24 998	27 001	- 11,2 %
Location longue durée	7711B	NS	NS	NS	NS
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	23 881	23 955	23 892	+ 0,3 %
	4532Z	21 949	23 911	22 247	+ 8,9 %
	Total	23 147	23 938	23 264	+ 3,4 %
Parcs de stationnement	5221Z	32 763	34 332	33 030	+ 4,8 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		27 415	23 576	26 686	- 14,0 %

Source : IRPAUTO 2013

Nombre d'observations : 79 541 personnes à temps plein présentes toute l'année - ND : Non Déterminé - NS : Non Significatif

En 2013, le salaire annuel moyen de la branche est de 27 415 euros bruts pour les hommes et de 23 576 euros bruts pour les femmes.

2.2.3 - Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles

	Échelons	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Écart F/H
Ouvriers employés	3 à 5	21 549	19 533	21 123	- 9,4 %
	6 à 8	23 044	21 363	22 690	- 7,3 %
	9 à 11	26 335	23 349	25 754	- 11,3 %
	12	26 899	27 322	26 930	+ 1,6 %
	Moyenne	24 593	22 562	24 233	- 8,3 %
Agents de maîtrise	17 à 19	29 602	26 889	28 964	- 9,2 %
	20 à 22	30 853	28 141	30 440	- 8,8 %
	23 à 25	38 219	33 284	37 600	- 12,9 %
	Moyenne	32 476	28 704	31 858	- 11,6 %
Cadres	Moyenne	NS	NS	NS	NS

Source : IRPAUTO 2013

Nombre d'observations : 79 541 personnes à temps plein présentes toute l'année - NS : Non Significatif

3 - Les conditions de travail

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

	En 2012		En 2013	
	Nombre de salariés	Part	Nombre de salariés	Part
Moins de 1 an	67 370	16,6%	69 348	17,4 %
De 1 à 2 ans	96 353	23,8%	87 045	21,8 %
De 3 à 5 ans	84 929	20,9%	79 765	20,0 %
De 6 à 9 ans	67 145	16,6%	69 108	17,3 %
De 10 à 19 ans	63 266	15,6%	66 444	16,7 %
De 20 à 29 ans	20 360	5,0%	20 671	5,2 %
30 ans et plus	6 078	1,5%	6 433	1,6 %
Ensemble	405 501	100 %	398 814	100 %

(données concernant uniquement les CDI)

Source : IRPAUTO

Définition de l'ancienneté selon IRPAUTO : total de la durée des périodes d'activité dans la branche (sont exclus le chômage, les arrêts maladie, les périodes d'activité pour une autre branche)

En 2013, près de 41 % des salariés de la branche ont 5 ans ou plus d'ancienneté dans leur entreprise.

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

Secteur d'activité	Code NAF	% de femmes à temps plein	% d'hommes à temps plein	% de salariés à temps plein
Commerce automobile	4511Z	79,8%	97,1%	93,5%
	4519Z	83,9%	97,9%	95,5%
	Total	80,0%	97,2%	93,7%
Réparation automobile	4520A	58,1%	94,8%	87,9%
	4520B	71,2%	96,8%	92,9%
	Total	58,8%	94,9%	88,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	73,1%	95,4%	90,8%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	60,4%	64,9%	62,7%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	66,4%	94,0%	88,6%
	4764Z	60,2%	90,2%	84,4%
	9529Z	52,7%	92,1%	83,2%
	Total	65,1%	93,4%	87,8%
Contrôle technique automobile	7120A	56,0%	92,4%	85,1%
Écoles de conduite	8553Z	64,9%	79,2%	72,0%
	8559B	NS	NS	NS
	Total	64,8%	79,1%	72,0%
Location courte durée	7711A	81,3%	82,4%	82,0%
	7739Z	73,1%	94,1%	87,5%
	Total	80,9%	83,0%	82,3%
Location longue durée	7711B	89,8%	90,7%	90,4%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	66,6%	95,7%	90,2%
	4532Z	68,9%	92,4%	88,5%
	Total	67,4%	94,3%	89,5%
Parcs de stationnement	5221Z	80,1%	91,2%	88,9%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		69,2%	94,0%	88,3%

Source : IRPAUTO 2013
 ND : Non Déterminé

En moyenne, 88,3% des salariés de la branche sont à temps plein. Les femmes occupent en général moins de postes à temps plein que les hommes. Cependant, certaines activités affichent un faible pourcentage de salariés à temps plein quel que soit le sexe, par exemple le commerce de détail de carburants (62,7% de salariés à temps plein).

3.3 - La nature des contrats pour les salariés par activité de la branche

Secteur d'activité	Code NAF	CDI	CDD	Aides	Apprentissage	Autres	Non renseigné	Total	% CDI
Commerce automobile	4511Z	127 477	8 685	45	5 298	862	10 599	152 966	89,5%
	4519Z	12 497	717	-	585	46	1 152	14 997	90,3%
	Total	139 974	9 402	45	5 883	908	11 751	167 963	89,6%
Réparation automobile	4520A	78 823	8 220	58	7 030	426	7 827	102 384	83,4%
	4520B	6 841	687	1	447	34	494	8 504	85,4%
Total	Total	85 665	8 907	59	7 478	460	8 319	110 888	83,5%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	21 903	2 822	12	682	122	2 353	27 894	85,8%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	11 702	3 827	1	106	93	2 476	18 205	74,4%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	8 043	1 100	3	759	53	874	10 832	80,8%
	4764Z	1 630	312	4	91	12	208	2 257	79,6%
	9529Z	286	42	-	32	2	43	405	79,0%
Total	Total	9 959	1 454	7	881	67	1 126	13 494	80,5%
Contrôle technique automobile	7120A	9 519	827	2	19	58	759	11 184	91,3%
Écoles de conduite	8553Z	20 251	3 520	12	31	90	1 704	25 608	84,7%
	8559B	19	3	-	-	-	1	23	86,4%
	Total	20 270	3 523	12	31	90	1 705	25 631	84,7%
Location courte durée	7711A	8 987	1 961	12	152	86	1 105	12 303	80,3%
	7739Z	199	28	-	5	3	12	247	84,7%
Total	Total	9 187	1 989	12	157	89	1 116	12 550	80,3%
Location longue durée	7711B	2 913	384	-	124	3	215	3 639	85,1%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 438	235	-	32	7	129	1 841	84,0%
	4532Z	1 027	103	-	28	5	103	1 266	88,3%
	Total	2 465	338	-	60	12	232	3 107	85,7%
Parcs de stationnement	5221Z	3 175	783	1	14	12	352	4 337	79,7%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		316 732	34 256	151	15 435	1 914	30 404	398 892	86,0%

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2013 et des données ACOSS 2013
% CDI (Hors non renseignés) - ND : Non Déterminé

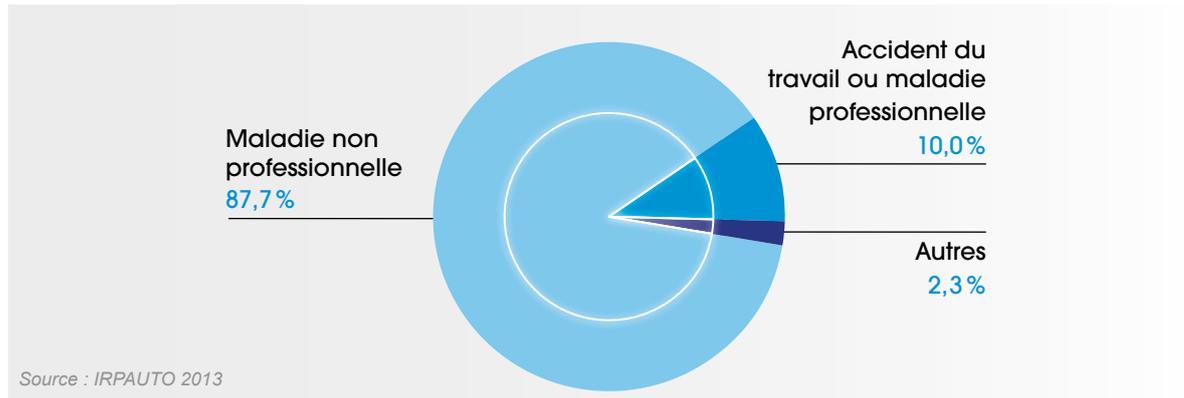
86% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la branche en 2013.

3.4 - Absences

Les absences (ou périodes d'inactivité) regroupent deux concepts :

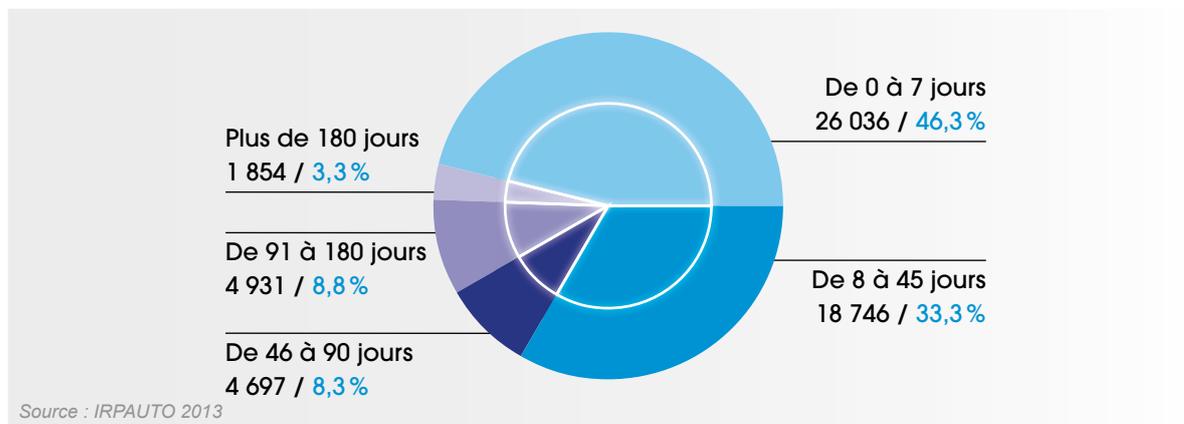
- Les arrêts dont les causes peuvent être : la maladie non professionnelle, la maladie professionnelle, un accident professionnel ou un accident de trajet.
- Les congés dont la nature peut être la maternité, la paternité, le congé parental et le congé de soutien familial.

3.4.1 - Répartition du nombre d'arrêts selon le motif de l'arrêt



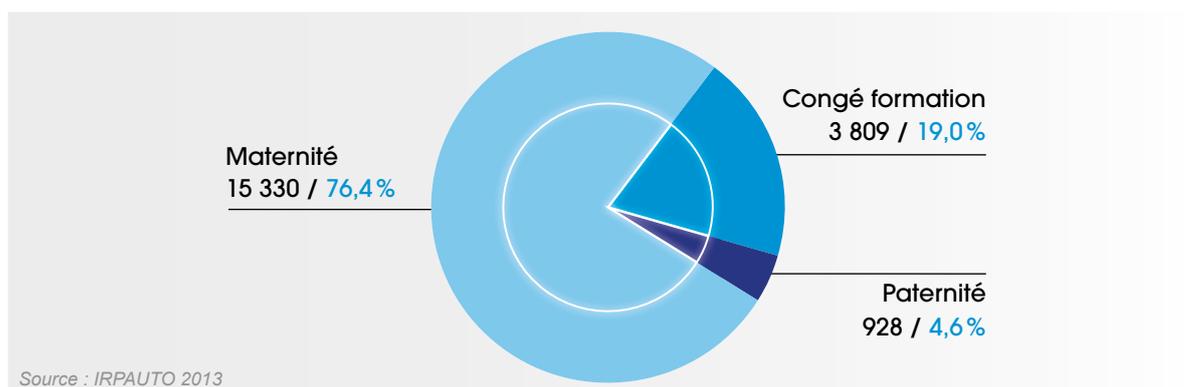
88 % des arrêts sont des arrêts maladie non professionnelle.

3.4.2 - Nombre d'arrêts selon la durée de l'arrêt



Près de la moitié des arrêts sont des arrêts de moins de 7 jours.

3.4.3 - Répartition du nombre de congés selon le type de congés



Près de 76 % des congés sont des congés maternité.

4 - Les horaires de travail

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

Secteur d'activité	Code NAF	35 h	plus de 35 h	Total
Commerce automobile	4511Z	51,8%	48,2%	100%
	4519Z	55,4%	44,6%	100%
	Total	52,0%	48,0%	100%
Réparation automobile	4520A	48,4%	51,6%	100%
	4520B	49,4%	50,6%	100%
	Total	48,5%	51,5%	100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	50,7%	49,3%	100%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	55,3%	44,7%	100%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	49,4%	50,6%	100%
	4764Z	54,0%	46,0%	100%
	9529Z	60,3%	39,7%	100%
	Total	50,3%	49,7%	100%
Contrôle technique automobile	7120A	40,8%	59,2%	100%
Écoles de conduite	8553Z	66,4%	33,6%	100%
	8559B	70,0%	30,0%	100%
	Total	66,4%	33,6%	100%
Location courte durée	7711A	56,4%	43,6%	100%
	7739Z	71,4%	28,6%	100%
	Total	57,0%	43,0%	100%
Location longue durée	7711B	56,8%	43,2%	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	50,0%	50,0%	100%
	4532Z	49,9%	50,1%	100%
	Total	49,9%	50,1%	100%
Parcs de stationnement	5221Z	59,0%	41,0%	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		50,8%	49,2%	100%

Source : IRPAUTO 2013 - Nombre d'Observations : 41 386 entreprises pour 170 026 salariés - ND : Non Déterminé

4.2 - Le forfait jour

Secteur d'activité	Code NAF	Cadres au forfait	Nombre de cadres	% de cadres au forfait
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	4511Z	6 093	16 710	36,5%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	4520A	2 063	5 376	38,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	614	2 555	24,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	389	648	60,0%
Commerce d'autres véhicules automobiles	4519Z	375	2 515	14,9%
Autres activités		1 135	2 752	41,2%
Total		10 669	30 556	34,9%

Source : IRPAUTO 2013

Environ un tiers des cadres de la branche sont au forfait jours.

4.3 - Les heures supplémentaires

Secteur d'activité	Code NAF	% d'entreprises	% de salariés	Nombre moyen d'heures par salarié et par mois
Commerce automobile	4511Z	34,8%	48,7%	5h54
	4519Z	35,9%	53,4%	5h00
	Total	34,9%	49,1%	5h48
Réparation automobile	4520A	37,4%	41,2%	8h36
	4520B	39,2%	41,3%	8h42
	Total	37,5%	41,2%	8h36
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	38,2%	42,7%	5h18
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	49,6%	34,9%	3h12
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	33,0%	42,2%	9h18
	4764Z	NS	NS	NS
	9529Z	NS	NS	NS
	Total	32,9%	39,1%	9h06
Contrôle technique automobile	7120A	52,0%	48,2%	8h54
Écoles de conduite	8553Z	26,9%	24,2%	5h06
	8559B	NS	NS	NS
	Total	26,9%	24,2%	5h06
Location courte durée	7711A	15,2%	26,9%	3h12
	7739Z	51,2%	14,1%	2h24
	Total	15,6%	26,6%	3h12
Location longue durée	7711B	9,7%	12,5%	4h12
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	NS	NS	NS
	4532Z	NS	NS	NS
	Total	43,7%	27,8%	5h30
Parcs de stationnement	5221Z	22,1%	47,6%	3h42
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		35,7%	42,6%	6h30

Source : IRPAUTO 2013

ND : Non Déterminé - NS : Non Significatif

En 2013, un salarié de la branche effectue en moyenne 6h30 supplémentaires par mois.

5 - Les travailleurs handicapés

Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée,
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque,
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

Seule la 1^{ère} catégorie est retenue dans les comptages ci-dessous.

5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon l'activité et la taille de l'entreprise

Secteur d'activité	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
Commerce automobile	0,5%	0,6%	1,0%	0,8%
Réparation automobile	0,3%	0,6%	0,7%	0,6%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	0,4%	0,4%	0,6%	0,5%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,5%	1,4%	1,0%	1,0%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	0,2%	0,4%	0,4%	0,3%
Contrôle technique automobile	0,5%	0,8%	0,5%	0,6%
Écoles de conduite	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Location courte durée	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%
Location longue durée	0,8%	0,2%	0,1%	0,2%
Démolisseurs-recycleurs	0,0%	0,9%	1,9%	1,2%
Parcs de stationnement	1,1%	0,6%	1,1%	1,0%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Total	0,4%	0,5%	1,0%	0,7%

Source : IRPAUTO 2013 - Nombre d'Observations : 2 618 travailleurs handicapés

5.2 - Répartition des travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

	Invalidité reconnue par la Sécurité Sociale	
	Accident du travail	Maladie
Chefs d'entreprises salariés	3,8%	1,1%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,7%	4,4%
Professions intermédiaires	7,7%	7,9%
Employés	11,5%	17,8%
Ouvriers	30,8%	39,4%
Non renseignés	38,5%	29,4%
Total	100%	100%

Source : IRPAUTO 2013 - Nombre d'Observations : 2 618 travailleurs handicapés

30,8 % des travailleurs handicapés de la branche, dont le handicap est lié à un accident du travail, sont des ouvriers et 11,5 % des employés.

Annexes

1. Glossaire des concepts
2. Note technique
3. Table de correspondance des codes NAF

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts. A partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.
Méthodologie	Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place. Chaque DADS reçue subit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels : - une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ; - la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ; - la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

Principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360.

La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1 450 heures à 1 800 heures soit au moins 80% de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : $ETP = \min(NBHEUR/référence, 1)$.

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur **secteur d'activité**, situés en **métropole**, dans les **Dom** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...);
- la société (SARL, SA...);
- le groupement (GIE, association).
- les auto-entrepreneurs

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

Branche professionnelle :

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Au sein de la branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

En 2013, les créations continuent et augmentent même par rapport à l'année passée (+3%). Le tableau suivant illustre le nombre de créations d'entreprises en 2013, selon la catégorie juridique de l'entreprise et le code NAF (codes NAF entiers seulement).

Créations d'entreprises en 2013 selon la catégorie socio-juridique et le code NAF

APEN	Artisan	Artisan-Commerçant	Autre SARL	Commerçant	SARL unipersonnelle	Autres	Total	Dont Auto-entrepreneurs
4511Z	101	28	1 088	4 804	677	686	7 384	4 347
4519Z	3	1	36	143	22	48	253	134
4520A	3 579	179	764	274	596	440	5 832	2 769
4520B	296	10	59	35	28	43	471	291
4532Z	22	3	159	624	91	103	1 002	609
4540Z	252	25	98	99	78	50	602	270
4730Z		1	36	11	13	21	82	S
7120A	12	1	88	1	63	37	202	S
7711A	11		265	136	102	136	650	111
7711B			11	12	3	9	35	11
8553Z	3	1	205	130	172	420	931	286
Total	4 279	249	2 809	6 269	1 845	1 993	17 444	8 835

S : Secret Statistique

Près de 8 835 entreprises ont été créées en 2013 sous le statut d'auto-entreprise. (source : INSEE SIRENE)

Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle emploi mais non disponibles en 2011. Ce texte est issu du site de l'ACOSS.

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997).

Le champ des données ACOSS couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'ACOSS.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'ACOSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propres aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut-être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail,...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

Secteur G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (Source : INSEE)

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple : du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération), le nettoyage et le séchage de produits agricoles, la découpe de panneaux de bois, de fibres ou de métal comme activités accessoires.

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles. Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignation ou sur la base de commissions.

2. Note technique

1.2 - Mise à jour 2014 de l'enquête menée en 2010 auprès des organisations patronales :

	Parcs de stationnement	Centres de formation de moniteurs	Démolisseurs Recycleurs	Stations de lavage
NAF	5221Z	8559B	4677Z et 4532Z	8129B
Représentants de l'activité contactés	L. Caniard (Vinci park) J.C. Philbin (CNPA)	J.P. Lemonnier (UNIDEC) P. Malpièce (CNPA)		
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux : 1- la holding 2- sociétés de capitaux, filiales de la holding 3- sociétés d'exploitation qui portent le personnel Il s'agit de comptabiliser uniquement les sociétés d'exploitation.	La difficulté de dénombrement concerne les entreprises dont l'activité principale est la formation des moniteurs.	- Le processus particulier de recyclage distingue les professionnels du 4532Z et du 4677Z - La filière non réglementaire traiterait 350 000 véhicules par an. - Il existe environ 1600 points d'entrée agréés par l'état au titre de la réglementation VHU	- Ne dispose pas d'un dénombrement des entreprises et des salariés - Les entreprises de la commission sociale sont enregistrées sous des codes NAF variés souvent entretien automobile ou station service - Elles ne représentent qu'une seule technique de lavage : la haute pression - L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage. Une estimation est proposée : 4 500 centres de lavage + 2 000 portiques simples, 2 000 salariés employés dont 1 000 gérants.
Actions réalisées	- Un approfondissement de ce secteur a été réalisé en 2014, suite à l'observation des professionnels des parcs de stationnement qui estimaient sous-évalué le nombre de salariés de leur secteur dans ce rapport. - Les SIRET des bases ANFA et IRPAUTO ont été comparés en Juin/Juliet 2014. - Cette comparaison a fait apparaître des absences d'entreprises, à l'effectif salarié élevé, dans l'un et l'autre fichier. Il paraît donc pertinent d'assembler les 2 listes de SIRET pour avoir un dénombrement plus précis. Même avec cette démarche, l'observatoire constate l'absence d'une très grande entreprise dans le dénombrement de 2013. Les travaux d'approfondissement se poursuivront pour l'édition 2015 du rapport. Ce changement de champ d'observation a des répercussions sur tout le rapport, rendant parfois difficile l'interprétation de l'évolution des données.	1- Récupération des bases sociales des CFM auprès de l'UNIDEC et du CNPA 2- Recherche par l'observatoire de l'ANFA des Siret (société.com) et des codes Naf (Siriène.fr) 3- Croisement des bases ANFA/UNIDEC/CNPA 4- Au final, seuls 13 CFM ont le code 8559B	1- Récupérer la liste sous format Excel des démolisseurs agréés et de leur SIRET/SIREN en 2013 sur le site SINOE. 2- Commande des codes NAF auprès de l'INSEE. 3- Ne retenir que les codes NAF 4532Z et 4677Z	Prise en compte des données de l'IRP et de l'ANFA (environ 126 entreprises comptabilisées contre 600 en 2009 et 143 en 2010). Lois du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été «perdu» entre les deux éditions du rapport. Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales depuis 2010. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

1^{er} cas de figure : les données sont issues de la source ACOSS

L'Observatoire de l'ANFA a téléchargé les données ACOSS (établissements employeurs et salariés) uniquement pour les codes NAF « entiers » pour la période 2009 à 2013 (<http://www.acoss.fr>).

Les données ACOSS remplacent les données sur l'emploi salarié publiées par Pôle emploi, jusqu'en 2011. Les variables « taille d'établissement » et « sexe » ne sont plus disponibles à partir de cette source.

2^{ème} cas de figure : les données ne sont pas disponibles dans la source ACOSS

- Pour les entreprises : on applique aux données INSEE – SIRENE 2013 l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012.
- Pour les salariés des codes NAF « partagés » : on utilise les données Pôle emploi jusqu'en 2011 puis IRPAUTO en 2012 et 2013.
- Pour qualifier les salariés (âge, ancienneté,...) : on utilise les données IRPAUTO 2013 ou DADS 2012.

Partie 1 : Données exhaustives de la branche

1. Données de cadrage par grande activité (source : INSEE, ACOSS, Pôle emploi, traitement ANFA)

1.1. Dénombrement des entreprises

Pour les données 2013, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

1.2. Dénombrement des établissements

Pour les données 2013, on applique aux données établissements INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des établissements entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF.

1.3. Dénombrement des salariés

Pas d'estimation pour les codes NAF « entiers ».

Pour les codes NAF « partagés », on utilise les données IRPAUTO 2013.

2. Zoom sur les entreprises (source : INSEE, traitement ANFA)

2.1. Historique du nombre d'entreprises

Pour les codes NAF entiers, seules les données 2013 sont estimées. On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

Pour les codes NAF « partagés », de 2003 à 2007, on applique, aux données entreprises 2008, 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF « entiers ». Pour l'année 2013, la démarche est la même que pour les codes NAF « entiers ».

2.2. Répartition des entreprises par région

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

2.3. Répartition des entreprises par département

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

2.4. Répartition des entreprises selon leur taille

Pour les codes NAF « partagés », de 2003 à 2006, on applique, aux données entreprises préalablement estimées (chapitre 2.1), la part des « moins de 10 salariés » et des « 10 salariés et plus » observé en 2007.

Exemple 1 pour le code NAF 4764Z :

	Total	Part des moins de 10 salariés	Part des 10 salariés et plus
Nombre d'entreprises 2007	312	303 entreprises soit 97,1 %	9 entreprises soit 2,9 %
Nombre d'entreprises 2006	279	279 x 97,1 % = 271 entreprises	279 x 2,9 % = 8 entreprises

Pour 2013, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

2.5. Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2012, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2012 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

3. Zoom sur l'emploi (Source : INSEE, ACOSS, Pôle emploi, IRPAUTO, traitement ANFA)

3.1. Historique du nombre de salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données Pôle emploi pour les codes NAF « partagés » jusqu'en 2011 puis IRPAUTO pour 2012 et 2013.

3.2. Répartition des effectifs salariés selon le sexe

Données ACOSS en volume, données INSEE DADS en répartition.

3.3. Répartition par région des effectifs salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données IRPAUTO pour les codes NAF « partagés ».

3.4. Répartition par département des effectifs salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données IRPAUTO pour les codes NAF « partagés ».

3.5. Répartition des effectifs salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS en volume, données IRPAUTO en répartition, INSEE DADS en répartition.

3.6. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2012.

3.7. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2012.

3.8. Répartition des effectifs salariés selon l'âge et le sexe

Pyramide des âges issue des données d'IRPAUTO 2013, INSEE DADS 2012 pour le secteur G.

3.9. Âge moyen des effectifs salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Données IRPAUTO 2013.

3.10. Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE DADS 2012 est appliqué aux données ACCOSS 2013 et IRPAUTO 2013.

Exemple 2 :

	Nombre de salariés DADS	%	Données estimées 2013
Chefs d'entreprises salariés	5 871	1,5 %	$1,5\% \times 398\,892 = 5\,809$
Cadres et professions intellectuelles supérieures	30 884	7,7%	$7,7\% \times 398\,892 = 30\,556$
Professions intermédiaires	62 262	15,4%	$15,4\% \times 398\,892 = 61\,601$
Employés	92 758	23,0%	$23,0\% \times 398\,892 = 91\,774$
Ouvriers Qualifiés	166 282	41,2%	$41,2\% \times 398\,892 = 164\,518$
Ouvriers Non Qualifiés	23 213	5,8%	$5,8\% \times 398\,892 = 22\,967$
Apprentis stagiaires, stagiaires et contrats aidés	21 900	5,4%	$5,4\% \times 398\,892 = 21\,667$
Total	403 170	100 %	398 892

3.11 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et le sexe

Le poids de chaque CS par sexe observé dans les données DADS 2012 est appliqué aux données ACOSS 2013 (voir exemple 2).

3.12 Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise

Poids de chaque CS observé dans les données DADS 2012 selon le critère de la taille de l'entreprise.

4. Zoom sur l'appareil de formation : données ANFA

Partie 2 : Données d'échantillon (source : IRPAUTO)

1. Les mouvements de personnel :

1.1. Le nombre d'embauches : données IRPAUTO 2013

1.2. Le nombre de départs :

La comparaison des données de cadrage 2012 et 2013 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés en 2013. La différence entre le solde obtenu en comparant les données de cadrage 2012 et 2013 et le nombre d'embauches recensé par IRPAUTO indique le nombre de départs de la profession selon l'ensemble des critères retenus (sexe, CSP, activité principale des entreprises).

1.3. Solde Embauches-Départs

La différence entre les données de cadrage 2012 et 2013.

1.4. Salariés âgés : données IRPAUTO 2013

2. Les rémunérations : données IRPAUTO 2013

3. Les conditions d'emploi : données IRPAUTO 2013

4. Les horaires de travail : données IRPAUTO 2013

5. Les travailleurs handicapés : données IRPAUTO 2013

L'OBSA souhaitait connaître la part des travailleurs handicapés selon 3 catégories non exclusives :

- les salariés reconnus handicapés par la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées),
- les salariés bénéficiaires d'une pension d'invalidité 1ère catégorie versée par la Sécurité Sociale,
- les victimes d'ATMP ayant entraîné une incapacité permanente (IP) d'au moins 10 %.

Après investigation dans les bases IRPAUTO, on compte les personnes invalides de 1^{ère} catégorie*. Ils peuvent comprendre les victimes d'ATMP ayant entraîné une incapacité permanente (IP) d'au moins 10 %.

Il faut savoir que les victimes d'ATMP dont l'IP est d'au moins 10% et invalides de 2^e ou 3^e catégorie perdent toutes indemnisations s'ils reprennent une activité rémunérée.

Concernant les salariés reconnus handicapés, ils ne sont pas répertoriés dans la base IRPAUTO et il n'y a pas d'autres sources à ce jour pour récupérer ces données pour la branche des services de l'automobile.

* Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée.
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque.
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

3. Table de correspondance des codes NAF

Activités	Nouveaux codes NAF (2008)	Anciens codes NAF (1992)
Commerce Automobile	4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	501Z Commerce de Véhicules automobiles
	4519Z Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Réparation Automobile	4520A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	502Z Entretien et Réparation Automobile
	4520B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z Commerce de détail d'équipements automobiles	503B Commerce de Détail d'Équipements Automobile
Commerce de détail de carburants	4730Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	505Z Commerce de détail de carburants
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z Commerce et réparation de motocycles	504Z Commerce et réparation de cycles et motocycles
	4764Z* Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (exclusivement visé le commerce de bicyclettes)	524W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir (uniquement le commerce de cycles)
	9529Z* Réparation d'autres biens personnels et domestiques (exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)	527H Réparation d'articles personnels et domestiques (uniquement la réparation de cycles)
Contrôle technique automobile	7120A Contrôle technique automobile	743A Contrôle technique automobile
Écoles de conduite	8553Z Enseignement de la conduite	804A Écoles de conduite
	8559B* Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)	804C Formation des adultes et formation continue (uniquement les centres de formation de moniteurs de conduite)
Location courte durée	7711A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	711A Location de courte durée de véhicules automobiles
	7739Z* Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels (exclusivement visées la location et la location bail d'auto-caravanes et de motocycles)	712A Location d'autres matériels de transports terrestres (uniquement la location d'auto-caravanes et de motocycles)
Location longue durée	7711B Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	711B Location de longue durée de véhicules automobiles
Démolisseurs-recycleurs	4677Z* Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associée aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)	371Z Récupération de matières métalliques recyclables (uniquement démolisseurs automobile)
	4532Z Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)	
Parcs de stationnement	5221Z* Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visés l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules)	632A Gestion d'infrastructures de transports terrestres (uniquement l'exploitation de parcs de stationnement)
Stations de lavage	8129B* Autres activités de nettoyage (exclusivement visées l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client)	747Z Activités de nettoyage (uniquement le nettoyage automobile)

*Codes NAF « partagés » avec d'autres activités susceptibles de relever d'une autre convention collective

Organisations patronales

- C.N.P.A. : Conseil National des Professions de l'Automobile
- F.F.C. : Fédération Française de la Carrosserie
- F.N.AA : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
- F.N.C.R.M. : Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle
- G.N.E.S.A. : Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile
- Les Professionnels du Pneu
- S.N.C.T.A. : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- U.N.I.D.E.C. : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite

Organisations salariales

- Fédération de la Métallurgie CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - Confédération Générale des Travailleurs)